



# Vocabulaire du développement durable

Office québécois de la langue française,  
avec la collaboration du ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
et du Bureau de normalisation du Québec

Québec 

# Vocabulaire du développement durable



## Texte de présentation

En avril 2006, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur le développement durable, où il est mentionné notamment que :

Les mesures prévues par le projet de loi concourent à mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration, ainsi qu'à assurer, notamment par la prise en compte d'un ensemble de principes et par l'adoption d'une stratégie de développement durable, la cohérence des actions gouvernementales en ce domaine.

Un partenariat entre l'Office québécois de la langue française, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le Bureau de normalisation du Québec a permis de valider et de rendre disponible une terminologie illustrant certains concepts en matière de développement durable, dont quelques-uns sont propres à la démarche québécoise. L'Office réalise ainsi l'une des actions prévues dans son plan d'action de développement durable, qui consistait à structurer le savoir dans ce domaine et à clarifier des termes inhérents au développement durable.

Cette terminologie s'adresse d'abord au personnel de l'Administration qui doit s'acquitter de ses obligations, notamment en mettant en œuvre des plans d'action et en rédigeant des rapports de développement durable, mais aussi au grand public qui détient maintenant un outil pour mieux comprendre l'engagement de notre société à préserver le bien-être des générations actuelles et futures.



## Index des termes français

### A

activité d'évaluation de la conformité par première partie, 1  
activité d'évaluation de la conformité par seconde partie, 2  
activité d'évaluation de la conformité par tierce partie, 3  
ACV, 7  
ACV simplifiée, 8  
ACVS, 8  
affichage environnemental, 4  
agriculture soutenue par la communauté, 5  
amélioration continue, 6  
amélioration continue du processus, 6  
analyse du cycle de vie, 7  
analyse du cycle de vie simplifiée, 8  
analyse simplifiée du cycle de vie, 8  
analyse sociale du cycle de vie, 9  
analyse sociale et socioéconomique du cycle de vie, 9  
approche du cycle de vie, 10, 102  
approche par capitaux, 11  
approche par le capital, 11  
approvisionnement durable, 12  
approvisionnement écoresponsable, 12  
approvisionnement responsable, 12  
ASC, 5  
ASCV, 9  
audit, 13

### B

bilan carbone, 61  
bilan de carbone, 61  
bilan de dioxyde de carbone, 61  
bilan des émissions de gaz à effet de serre, 61  
biodégradable, 14  
biodiversité, 15  
bourse du carbone, 16  
bourse du CO<sub>2</sub>, 16  
bourse du dioxyde de carbone, 16

### C

cadre de gestion, 17  
cadre de gestion environnementale, 18  
capacité de charge, 19  
capacité de support, 19  
capital, 20  
capital financier, 21  
capital humain, 22  
capital manufacturé, 24  
capital manufacturier, 24  
capital naturel, 23  
capital produit, 24  
capital social, 25  
carboneutre, 26  
certification, 27  
CGE, 18  
chaîne d'approvisionnement, 28  
chaîne logistique, 28  
code d'éthique, 29  
code de bonne pratique, 30  
code de déontologie, 31  
code de pratique, 30  
code déontologique, 31  
commerce équitable, 32  
commissaire au développement durable, 33  
compostable, 34  
conception écologique, 46  
consommation durable, 35  
consommation écoresponsable, 35  
consommation responsable, 35  
croissance, 36  
cycle de vie, 37



## D

déclaration environnementale, 38  
décroissance, 39  
développement, 40  
développement durable, 41  
diversité biologique, 15  
durabilité, 42  
durabilité faible, 43  
durabilité forte, 44  
durable, 45

## E

écobilan, 7  
écoconception, 46  
écoconseiller, 47  
écoconseillère, 47  
écoconseiller diplômé, 47  
écoconseillère diplômée, 47  
écoefficacité, 48  
écoefficience, 48  
écoétiquetage, 71  
écoétiquette, 73  
écofiscalité, 49  
écolo, 54, 55  
écologie, 50, 51, 124  
écologie industrielle, 52  
écologique, 53, 54  
écologiste, 55, 56  
écologue, 56  
économie circulaire, 52  
économie sociale, 57  
écoresponsabilité, 129  
écoresponsable, 132  
écosystème, 58  
effet externe, 59  
efficacité énergétique, 60  
efficience énergétique, 60  
EI, 52  
empreinte carbone, 61  
empreinte carbonique, 61  
empreinte de carbone, 61

empreinte écologique, 62  
empreinte environnementale, 62  
entreprise d'économie sociale, 63  
environnement, 64, 94  
environnement naturel, 94  
environnemental, 65, 66, 67  
environnementaliste, 68  
équité intergénérationnelle, 69  
équité intragénérationnelle, 70  
étiquetage écologique, 71  
étiquetage environnemental, 72  
étiquette écologique, 73  
étiquette environnementale, 74  
évaluation de la conformité, 75  
externalité, 59

## F


financement durable, 76  
financement responsable, 76  
fiscalité écologique, 49  
fiscalité environnementale, 49  
flux, 77

## G

gaz à effet de serre, 78  
GCV, 79  
GES, 78  
gestion de l'exposition aux risques, 80  
gestion de risques, 80  
gestion des risques, 80  
gestion du cycle de vie, 79  
gestion du risque, 80  
gestion intégrée, 81  
gestion participative, 82  
gouvernance, 83

## I

IDD, 85  
IDH, 86  
indicateur, 84  
indicateur de développement durable, 85



indice de développement humain, 86  
indice de progrès réel, 87  
indice de progrès véritable, 87  
innovation sociale, 88  
inventaire des émissions de gaz à effet de serre, 89  
inventaire des émissions de GES, 89  
investissement socialement responsable, 90  
IPR, 87  
IPV, 87  
ISR, 90

## L

logistique, 91, 92  
logistique à rebours, 93  
logistique des retours, 93  
logistique inverse, 93  
logistique inversée, 93

## M

milieu, 94  
milieu naturel, 94  
modèle du capital, 11

## N

normalisation, 95  
norme, 96  
normes internationales de comportement, 97

## O

organisme de normalisation, 98

## P

PAR, 103  
partie prenante, 99  
patrimoine culturel, 100  
patrimoine naturel, 101  
perspective du cycle de vie, 102  
politique d'approvisionnement durable, 103  
politique d'approvisionnement écoresponsable, 103  
politique d'approvisionnement responsable, 103  
PPP, 121

principe, 104  
principe d'accès au savoir, 105  
principe d'efficacité économique, 106  
principe d'équité et de solidarité sociales, 107  
principe d'internalisation des coûts, 108  
principe de partenariat et de coopération intergouvernementale, 109  
principe de participation et d'engagement, 110  
principe de précaution, 111  
principe de préservation de la biodiversité, 112  
principe de prévention, 113  
principe de production et de consommation responsables, 114  
principe de protection de l'environnement, 115  
principe de protection du patrimoine culturel, 116  
principe de respect de la capacité de support des écosystèmes, 117  
principe de santé et de qualité de vie, 118  
principe de subsidiarité, 119  
principe des 3RV, 120  
principe des 3RV-E, 120  
principe des 4RV, 120  
principe des 4RV-E, 120  
principe du pollueur-payeur, 121  
principe pollueur-payeur, 121  
principes de développement durable, 122  
production durable, 123  
production écoresponsable, 123  
production responsable, 123  
protection de l'environnement, 124

## R

rapport de développement durable, 125  
rapport de responsabilité sociale, 125  
rapport de responsabilité sociétale, 125  
recyclable, 126  
reddition de comptes, 127  
reddition des comptes, 127  
rendement social, 128  
rentabilité sociale, 128  
REP, 130  
responsabilité, 129  
responsabilité élargie des producteurs, 130  
responsabilité élargie du producteur, 130  
responsabilité sociale, 131



responsabilité sociétale, 131

responsable, 132

## S

stock, 133

stock de capital, 133

substituabilité, 134

système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, 135

système d'échange de quotas d'émission de GES, 135

système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre, 135

système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES, 135

## V

valorisable, 136

vert, 54



## Index des termes anglais

4R's principle, 120

### A

access to knowledge principle, 105  
accountability, 127  
audit, 13

### B

biodegradable, 14  
biodiversity, 15  
biodiversity preservation principle, 112  
biological diversity, 15

### C

cap-and-trade system, 135  
capital, 20  
capital approach, 11  
capital-based approach, 11  
capital model, 11  
capital stock, 133  
carbon allowance trading system, 135  
carbon budget, 61  
carbon dioxide budget, 61  
carbon dioxide footprint, 61  
carbon dioxide imprint, 61  
carbon emission trading system, 135  
carbon exchange, 16  
carbon footprint, 61  
carbon imprint, 61  
carbon-neutral, 26  
carrying capacity, 19  
circular economy, 52  
code of ethics, 29, 31  
code of good practice, 30  
code of practice, 30, 31  
code of professional conduct, 31  
community supported agriculture, 5

compostable, 34  
continuous improvement, 6  
continuous process improvement, 6  
CPI, 6  
CSA, 5  
cultural heritage, 100

### D

degrowth, 39  
demand chain, 28  
design for environment, 46  
development, 40  
DfE, 46

### E

earth-friendly, 54  
eco-efficiency, 48  
ecobalance, 7  
ecodesign, 46  
ecofriendly, 54  
ecolabel, 73  
ecolabelling, 71  
ecological, 53, 54  
ecological footprint, 62  
ecologist, 55, 56  
ecology, 50, 51  
economic efficiency principle, 106  
ecosystem, 58  
energy efficiency, 60  
environment, 64, 94  
environment conservation, 124  
environment friendly, 54  
environmental, 54, 65, 66, 67  
environmental claim, 38  
environmental conservation, 124  
environmental control, 124  
environmental display, 4



environmental footprint, 62  
environmental label, 74  
environmental labelling, 72  
environmental management framework, 18  
environmental protection, 124  
environmental protection principle, 115  
environmental taxation, 49  
environmentalist, 68  
environmentally friendly, 54  
environmentally sustainable development, 41  
EPR, 130  
ethic, 29  
ethical code, 29  
extended producer responsibility, 130  
externality, 59

## F

fair trade, 32  
financial capital, 21  
flow, 77

## G

Genuine Progress Indicator, 87  
GHG, 78  
governance, 83  
GPI, 87  
graduated eco-adviser, 47  
graduated eco-advisor, 47  
green, 54  
green taxation, 49  
greenhouse gas, 78  
greenhouse gas emissions inventory, 89  
growth, 36

## H

HDI, 86  
health and quality of life principle, 118  
human capital, 22  
Human Development Index, 86

## I

IE, 52  
IM, 81  
indicator, 84  
industrial ecology, 52  
integrated management, 81  
integrated project management, 81  
inter-governmental partnership and cooperation principle, 109  
intergenerational equity, 69  
internalization of costs principle, 108  
intragenerational equity, 70  
IPM, 81

## K

kaizen, 6

## L

LCM, 79  
LCT, 102  
life cycle, 37  
life cycle analysis, 7  
life cycle approach, 10, 102  
life cycle assessment, 7  
life cycle management, 79  
life cycle perspective, 102  
life cycle thinking, 102  
logistic, 91  
logistic chain, 28  
logistics, 92  
logistics chain, 28

## M

man-made capital, 24  
management framework, 17  
manufactured capital, 24

## N

natural capital, 23  
natural environment, 94  
natural heritage, 101  
norm, 96





## P

participation and commitment principle, 110  
participative management, 82  
performance reporting, 127  
polluter paying principle, 121  
polluter pays principle, 121  
PPP, 121  
precaution principle, 111  
prevention principle, 113  
principle, 104  
principle of the polluter paying, 121  
produced capital, 24  
professional code of conduct, 31  
protection of cultural heritage principle, 116

## R

recoverable, 136  
recyclable, 126  
reporting, 127  
respect for ecosystem support capacity principle, 117  
responsibility, 129  
responsible, 132  
responsible consumption, 35  
responsible financing, 76  
responsible procurement, 12  
responsible procurement policy, 103  
responsible production, 123  
responsible production and consumption principle, 114  
responsible purchasing, 12  
responsible purchasing policy, 103  
reverse logistics, 93  
risk management, 80  
RPP, 103

## S

simplified LCA, 8  
simplified life cycle analysis, 8  
SLCA, 8, 9  
social and socio-economic LCA, 9  
social and socio-economic life cycle assessment, 9  
social capital, 25  
social economy, 57

social economy enterprise, 63  
social equity and solidarity principle, 107  
social innovation, 88  
social LCA, 9  
social life cycle analysis, 9  
social life cycle assessment, 9  
social return, 128  
social viability, 128  
socially conscience investing, 90  
socially conscious investing, 90  
socially responsible investing, 90  
SRI, 90  
standard, 96  
standardization, 95  
stock, 133  
streamlined LCA, 8  
streamlined life cycle analysis, 8  
streamlined life cycle assessment, 8  
strong sustainability, 44  
subsidiarity principle, 119  
substitutability, 134  
supply chain, 28  
sustainability, 42  
sustainable, 45  
sustainable consumption, 35  
sustainable development, 41  
Sustainable Development Commissioner, 33  
sustainable development indicator, 85  
sustainable development principles, 122  
sustainable procurement, 12  
sustainable procurement policy, 103  
sustainable production, 123  
sustainable purchasing, 12  
sustainable purchasing policy, 103

## T

triple bottom line, 125

## V

venture management, 80

## W

weak sustainability, 43



# Vocabulaire

## 1. **activité d'évaluation de la conformité par première partie** n. f.

Définition. - Activité d'évaluation de la conformité réalisée par la personne ou l'organisation qui fournit l'objet.

Note. - Les désignations de première, seconde et tierce partie utilisées pour caractériser les activités d'évaluation de la conformité par rapport à un objet donné ne doivent pas être confondues avec la désignation juridique de parties prenantes à un contrat.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2010

## 2. **activité d'évaluation de la conformité par seconde partie** n. f.

Définition. - Activité d'évaluation de la conformité réalisée par une personne ou une organisation qui a un intérêt dans l'utilisation de l'objet.

Note. - Parmi les personnes ou les organisations qui réalisent des activités d'évaluation de la conformité par seconde partie figurent, par exemple, les acheteurs ou utilisateurs de produits ou les clients potentiels qui cherchent à s'appuyer sur un système de management d'un fournisseur ou sur des organisations représentant ces intérêts.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2010

## 3. **activité d'évaluation de la conformité par tierce partie** n. f.

Définition. - Activité d'évaluation de la conformité réalisée par une personne ou un organisme qui est indépendant de la personne ou de l'organisation qui fournit l'objet et des intérêts de l'utilisateur concernant ledit objet.

Note. - Les critères concernant l'indépendance des organismes d'évaluation de la conformité et des organismes d'accréditation sont fournis par les Normes et Guides internationaux applicables à leurs activités.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2010

## 4. **affichage environnemental** n. m.

Terme anglais :  
*environmental display*

Définition. - Action de mettre à la disposition des consommateurs des renseignements objectifs concernant les effets d'un produit sur l'environnement, à des fins de comparaison entre produits de même catégorie.

Note. - L'affichage environnemental peut se faire, par exemple, au moyen d'une étiquette environnementale apposée sur le produit ou par un document technique accompagnant le produit.

## 5. **agriculture soutenue par la communauté** n. f.

Abréviation :  
**ASC** n. f.

Terme anglais :  
*community supported agriculture*

Abréviation :  
CSA

Définition. - Agriculture fondée sur un système de partenariat en vertu duquel les gens s'inscrivent et paient d'avance un producteur agricole pour recevoir, selon les conditions fixées et à un point de chute précis, une quantité déterminée de denrées.

Notes. - 1. Les denrées fournies peuvent être, par exemple, des légumes, des fruits et de la viande ou des produits transformés.

2. L'agriculture soutenue par la communauté est une formule qui permet, entre autres, de mettre en pratique la protection de l'environnement, la solidarité sociale et d'accepter de partager les risques et les bénéfices que représente la production agricole.

## 6. **amélioration continue** n. f.

Quasi-synonyme :  
**amélioration continue du processus** n. f.

Termes non retenus :  
**approche à petits pas**  
**kaizen**

Terme anglais :  
*continuous improvement*

Synonyme :  
*kaizen*

Quasi-synonymes :  
*continuous process improvement*  
CPI

Définition. - Mode de gestion qui favorise l'adoption d'améliorations graduelles qui s'inscrivent dans une recherche quotidienne d'efficacité et de progrès en faisant appel à la créativité de tous les acteurs de l'organisation.

Note. - L'amélioration continue touche les processus, les biens et les services.



Notes linguistiques. - 1. Le terme *amélioration continue du processus* (en anglais, *continuous process improvement* dont le sigle est *CPI*) est moins fréquent dans l'usage actuel et il est plus restrictif que le terme *amélioration continue*.

2. Le concept d'« amélioration continue » a été adopté il y a plusieurs années au Japon, où il est connu sous le nom de *kaizen* (qui s'écrit parfois *kaïzen* en français). Ce mot est souvent employé en anglais comme en français. On rencontre aussi l'expression descriptive *approche à petits pas* employée en ce sens. Toutefois, il est préférable d'utiliser le terme *amélioration continue* qui décrit bien cette réalité.

3. *Kaizen* vient du japonais *kai* qui signifie « changement » et *zen* qui signifie « bon » (« changement pour le mieux »).

## 7. analyse du cycle de vie n. f.

Synonyme :

**écobilan** n. m.

Abréviation :

**ACV** n. f.

Terme anglais :

*life cycle analysis*

Synonymes :

*ecobalance*

*life cycle assessment*

Définition. - Analyse visant à définir les atteintes environnementales d'un produit, d'un procédé ou d'un service tout au long du cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie.

Notes. - 1. L'analyse du cycle de vie, suivant la tendance de plus en plus marquée des entreprises à assumer la responsabilité des atteintes de leurs produits sur l'environnement, leur fait prendre en compte le plus souvent l'ensemble des opérations successives inhérentes à la vie du produit, à la mise en œuvre du procédé ou à la prestation du service, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination appropriée de tous les résidus.

2. Alors que certains auteurs considèrent comme synonymes *analyse du cycle de vie* et *écobilan*, d'autres considèrent plutôt que l'*écobilan* (*ecobalance*, en anglais) désigne une démarche plus simple d'évaluation des effets environnementaux par l'inventaire des flux d'énergie et des matières premières.

3. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

## 8. analyse du cycle de vie simplifiée n. f.

Synonymes :

**ACV simplifiée** n. f.

**analyse simplifiée du cycle de vie** n. f.

Abréviation :

**ACVS** n. f.

Terme anglais :

*streamlined life cycle assessment*

Synonymes :

*simplified LCA*

*simplified life cycle analysis*

*streamlined LCA*

*streamlined life cycle analysis*

Abréviation :

**SLCA**

Définition. - Analyse du cycle de vie pour laquelle seuls les éléments les plus pertinents parmi les catégories d'atteintes à l'environnement et les étapes du cycle de vie d'un produit sont retenus.

Note. - L'analyse simplifiée du cycle de vie permet entre autres d'éviter les coûts associés à une analyse du cycle de vie complète.

## 9. analyse sociale du cycle de vie n. f.

Synonyme :

**analyse sociale et socioéconomique du cycle de vie** n. f.

Abréviation :

**ASCV** n. f.

Terme anglais :

*social life cycle assessment*

Synonymes :

*social and socio-economic LCA*

*social and socio-economic life cycle assessment*

*social LCA*

*social life cycle analysis*

Abréviation :

**SLCA**

Définition. - Analyse visant à définir les principaux effets sociaux et socioéconomiques d'un produit, d'un procédé ou d'un service tout au long du cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie.

## 10. approche du cycle de vie n. f.

Terme anglais :

*life cycle approach*

Définition. - Méthode structurée servant à évaluer quantitativement ou qualitativement les effets environnementaux ou sociaux d'un produit, d'un procédé ou d'un service en prenant en compte son cycle de vie complet.

Note. - Parmi les diverses approches du cycle de vie, on trouve l'analyse du cycle de vie, l'analyse sociale du cycle de vie et le calcul du coût total de propriété.

Note linguistique. - *Approche du cycle de vie* peut également désigner, de façon plus abstraite, la prise en compte du concept de cycle de vie dans la prise de décision, en vue d'une réduction des effets négatifs sur l'environnement et la société.



## 11. **approche par capitaux** n. f.

Synonymes :

**approche par le capital** n. f.  
**modèle du capital** n. m.

Terme anglais :

*capital-based approach*

Synonymes :

*capital approach*  
*capital model*

Définition. - Cadre d'analyse servant à mesurer, à l'aide d'indicateurs, les stocks et les flux liés aux capitaux afin de faire le suivi d'une démarche de développement durable.

Note. - Dans la démarche québécoise de développement durable, cinq types de capitaux sont pris en compte dans l'approche par capitaux : le capital humain, le capital social, le capital produit, le capital financier et le capital naturel. Dans la documentation spécialisée, on trouve parfois trois types de capitaux correspondant aux trois piliers du développement durable : le capital économique, le capital social et le capital environnemental. Finalement, certains auteurs opposent seulement deux types de capitaux : le capital naturel et le capital artificiel.

Note linguistique. - Occasionnellement, le nombre de capitaux pris en compte est précisé dans le terme utilisé. Par exemple, on trouve *approche des cinq capitaux* ou *modèle des quatre capitaux*.

## 12. **approvisionnement responsable** n. m.

Synonymes :

**approvisionnement durable** n. m.  
**approvisionnement écoresponsable** n. m.

Termes non retenus :

**achat durable**  
**achat responsable**  
**acquisition durable**  
**acquisition responsable**

Terme anglais :

*responsible procurement*

Synonymes :

*responsible purchasing*  
*sustainable procurement*  
*sustainable purchasing*

Définition. - Mode d'approvisionnement d'une organisation, qui prend en compte des critères sociaux et environnementaux dans l'optique d'un développement à long terme respectueux de l'environnement physique, social et économique.

Note. - Les critères sociaux pris en compte peuvent être, par exemple, le lieu de production et les conditions des travailleurs. Les critères environnementaux peuvent toucher à la quantité de matière

première nécessaire ou à la possibilité de recycler les produits dont on fait l'approvisionnement.

Notes linguistiques. - 1. On rencontre souvent les termes *acquisition responsable*, *acquisition durable*, *achat responsable* et *achat durable* avec le même sens que le concept étudié ici. On utilisera préférentiellement *approvisionnement responsable*, *approvisionnement durable* et *approvisionnement écoresponsable*, car l'acquisition et l'achat constituent des étapes composant le processus global de l'approvisionnement.

2. Dans *écoresponsable*, le préfixe *éco-* concerne la prise en compte des trois aspects du développement durable (environnemental, social et économique). Il n'apporte donc pas de contenu sémantique nouveau par rapport à *responsable*. Dans certains syntagmes, *écoresponsable* est toutefois fréquemment employé, notamment pour insister sur l'aspect du développement durable, et possiblement pour éviter une éventuelle confusion avec les autres sens du mot *responsable*.

3. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

## 13. **audit** n. m.

Terme anglais :

*audit*

Définition. - Opération de diagnostic qui porte sur une activité particulière ou sur la situation d'une organisation, réalisée au moyen d'études, d'examen systématiques et de vérifications dont les résultats sont jugés en toute indépendance, et qui sert à émettre un avis ou à proposer des mesures correctives durables.

Notes. - 1. Un audit peut être effectué par des membres du personnel, des clients ou par une instance externe neutre.

2. Pris dans son acception la plus large, l'audit inclut des aspects de contrôle, de vérification, de surveillance et d'inspection. Dans l'application des normes internationales, telles les normes de l'ISO, l'audit sert d'instrument de vérification et d'évaluation de la conformité.

Notes linguistiques. - 1. Le *t* final est prononcé.

2. Il existe plusieurs unités et syntagmes dérivés du terme *audit* : *auditer*, *auditeur*, *audité*, *auditable*, *plan d'audit*, *mission d'audit*, *audit interne*, *audit externe*, *audit social*, *audit de conformité*, *lettre d'audit*, *rapport d'audit* en sont quelques exemples.

3. L'audit s'applique dans divers domaines tels que l'informatique (*audit informatique*), la qualité (*audit de la qualité*), la sécurité (*audit de santé et de sécurité*), la comptabilité (*audit comptable*). Toutefois, en comptabilité, c'est le terme *vérification* qui s'est imposé et demeure en usage au Québec.

## 14. **biodégradable** adj.

Terme anglais :

*biodegradable*

Définition. - Se dit d'une substance ou d'un produit pouvant



se décomposer sous l'action des organismes vivants présents dans l'environnement.

Note linguistique. - Les mots composés avec le préfixe *bio-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

15. **biodiversité** n. f.

Synonyme :  
**diversité biologique** n. f.

Terme anglais :  
*biodiversity*

Synonyme :  
*biological diversity*

Définition. - Ensemble des organismes vivants d'une région donnée, considérés dans la pluralité des espèces, la variabilité au sein de chaque espèce et la variabilité des écosystèmes.

16. **bourse du carbone** n. f.

Synonymes :  
**bourse du CO<sub>2</sub>** n. f.  
**bourse du dioxyde de carbone** n. f.

Terme anglais :  
*carbon exchange*

Définition. - Bourse où se négocient, dans le cadre des politiques de lutte contre les changements climatiques, des droits d'émission de certains polluants, en vue d'aider les industries à minimiser leurs coûts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Note linguistique. - Même si le dioxyde de carbone n'est pas le seul gaz à effet de serre (GES) et que sur le plan strictement scientifique il n'est pas tout à fait exact, dans ce champ conceptuel lié aux GES, de parler de *bourse du carbone*, il est convenu internationalement de faire cette métonymie puisque l'unité de mesure commune utilisée est la tonne d'équivalent en dioxyde de carbone, le dioxyde de carbone étant, en quantité, le principal gaz à effet de serre produit par l'activité humaine.

17. **cadre de gestion** n. m.

Terme non retenu :  
**cadre managérial**

Terme anglais :  
*management framework*

Définition. - Ensemble des moyens mis en œuvre pour soutenir la prise de décision en vue de l'atteinte des objectifs visés.

Note linguistique. - Le terme *managérial*, dans *cadre managérial*, n'est pas retenu même si cet emprunt intégral à l'anglais est relevé dans certains ouvrages lexicographiques avec une graphie francisée. Son emploi n'ajoute rien au terme *cadre de gestion* qui est très bien implanté dans les domaines de la gestion et de l'administration publique.

18. **cadre de gestion environnementale** n. m.

Abréviation :  
**CGE** n. m.

Terme anglais :  
*environmental management framework*

Définition. - Cadre de gestion qui permet à une organisation d'évaluer les conséquences de ses activités sur l'environnement afin d'en réduire les effets négatifs, selon un processus ordonné.

Note. - Dans l'administration publique québécoise, le cadre de gestion environnementale fait référence à une structure plus souple que celle prévue par un système de gestion environnementale, mais transcende néanmoins l'application de gestes ponctuels. Il est destiné aux organisations dont les activités sont majoritairement de nature administrative.

19. **capacité de support** n. f.

Synonyme :  
**capacité de charge** n. f.

Terme anglais :  
*carrying capacity*

Définition. - Taille maximale d'une population humaine ou animale que peut abriter un écosystème donné sans que celui-ci se détériore.

20. **capital** n. m.

Terme anglais :  
*capital*

Définition. - Richesse composée d'un stock qui fournit des biens et des services, et dont dispose une société pour assurer son bien-être et sa prospérité.

Note. - Dans la démarche québécoise de développement durable, cinq types de capitaux sont pris en compte dans l'approche par capitaux : le capital humain, le capital social, le capital produit, le capital financier et le capital naturel. Dans la documentation spécialisée, on trouve parfois trois types de capitaux correspondant aux trois piliers du développement durable : le capital économique, le capital social et le capital environnemental. Finalement, certains auteurs opposent seulement deux types de capitaux : le capital naturel et le capital artificiel.



21. **capital financier** n. m.

Terme anglais :  
*financial capital*

Définition. - Capital dont le stock est constitué de la monnaie, des divers dépôts bancaires, des actions et obligations, des produits dérivés, des comptes à recevoir, des fonds de pension et des réserves pour les assurances.

22. **capital humain** n. m.

Terme anglais :  
*human capital*

Définition. - Capital dont le stock est constitué des connaissances, des habiletés, des compétences et des attributs des individus, et qui contribue à déterminer la capacité de production d'une société.

23. **capital naturel** n. m.

Terme anglais :  
*natural capital*

Définition. - Capital dont le stock est constitué des ressources renouvelables et non renouvelables du sol et des écosystèmes.

24. **capital produit** n. m.

Synonymes :  
**capital manufacturé** n. m.  
**capital manufacturier** n. m.

Terme anglais :  
*produced capital*

Synonymes :  
*man-made capital*  
*manufactured capital*

Définition. - Capital dont le stock est constitué des éléments d'actif utilisés dans les processus de production et qui ont une durée de vie supérieure à un an, ainsi que d'inventaires et d'objets de valeur.

Note. - Cela comprend par exemple la machinerie, les bâtiments, les infrastructures, les ouvrages de génie civil, les logiciels et les œuvres artistiques.

25. **capital social** n. m.

Terme anglais :  
*social capital*

Définition. - Capital dont le stock est constitué des réseaux, des normes et des valeurs partagées garantissant la cohésion sociale et le maintien des systèmes culturels.

26. **carboneutre** adj.

Terme non retenu :  
**neutre en carbone**

Terme anglais :  
*carbon-neutral*

Définition. - Qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou à compenser les émissions qui n'ont pu être réduites, en posant des actions écologiquement responsables.

Note. - Les actions écologiquement responsables comprennent notamment le covoiturage, le compostage, la plantation d'arbres et l'achat de crédits de carbone.

Notes linguistiques. - 1. Même si le dioxyde de carbone n'est pas le seul gaz à effet de serre (GES) et que sur le plan strictement scientifique il n'est pas tout à fait exact, dans ce champ conceptuel lié aux GES, de parler de *carbone*, il est convenu internationalement de faire cette métonymie puisque l'unité de mesure commune utilisée est la tonne d'équivalent en dioxyde de carbone, le dioxyde de carbone étant, en quantité, le principal gaz à effet de serre produit par l'activité humaine.

2. L'élément de formation *neutre* est à associer au verbe *neutraliser* au sens de « rendre neutre, empêcher d'agir, par une action contraire qui tend à annuler les effets ».

3. On dira, par exemple, *des entreprises carboneutres, un événement carboneutre*.

4. La locution adjectivale *neutre en carbone* n'a pas été retenue parce que sa construction ne fait pas sens dans le système morphosyntaxique de la langue française.

27. **certification** n. f.

Définition. - Attestation réalisée par une tierce partie, relative à des produits, des processus, des systèmes ou des personnes.

Note linguistique. - La certification d'un système de management est parfois désignée également sous le nom d'enregistrement.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2010

28. **chaîne logistique** n. f.

Synonyme :  
**chaîne d'approvisionnement** n. f.

Terme anglais :  
*supply chain*

Synonymes :  
*logistic chain*  
*logistics chain*

Quasi-synonyme :  
*demand chain*



Définition. - Ensemble des processus requis, depuis l'acheminement des matières premières jusqu'à la livraison des biens et des services, et qui sont interreliés d'un bout à l'autre de la chaîne afin de satisfaire les besoins de la clientèle.

Notes. - 1. Dans une organisation, la chaîne logistique englobe aussi bien les sources d'approvisionnement en matières premières des fournisseurs que les produits ou services livrés aux consommateurs, tout en permettant l'optimisation des ressources et la réduction des coûts. C'est principalement la capacité d'inclure les clients dans le processus de production de biens et de services.

2. La chaîne logistique est un concept qui renvoie à l'idée de « chaîne complète d'approvisionnement », de « chaîne de service » comme processus.

Notes linguistiques. - 1. Au Québec, la communauté scientifique a tendance à privilégier le terme *chaîne logistique*.

2. Le terme anglais *demand chain* signifie que la chaîne logistique est appréhendée d'un point de vue particulier, c'est-à-dire essentiellement comme un ensemble de processus basés sur la demande du client ou de l'utilisateur final, plutôt que sur le réapprovisionnement des marchandises, des matières, etc., en fonction de la succession prévisible d'opérations industrielles qui relèvent, par exemple, d'un système logistique en vigueur afin de réduire les coûts de production.

## 29. **code d'éthique** n. m.

Terme anglais :  
*ethical code*

Synonymes :  
*code of ethics*  
*ethic*

Définition. - Texte énonçant les valeurs et les principes à connotation morale ou civique auxquels adhère une organisation, et qui servent de guide à un individu ou à un groupe afin de l'aider à juger de la justesse de ses comportements.

Notes linguistiques. - 1. En anglais, le terme *code of ethics* désigne aussi bien le concept de « code d'éthique » que celui de « code de déontologie ». Toutefois, en français, le terme *code de déontologie* fait référence au texte réglementaire énonçant les règles de conduite professionnelle qui régissent l'exercice d'une profession ou d'une fonction et faisant état des devoirs, des obligations et des responsabilités auxquels sont soumis ceux qui l'exercent. Par exemple, le code de déontologie des médecins, des avocats, des policiers ou des juges.

2. Le terme *code de conduite*, parfois confondu avec *code de déontologie* et *code d'éthique*, désigne particulièrement un ensemble de règles écrites qu'un organisme ou une entreprise s'engage à observer et qui régissent la conduite de son personnel et de ses dirigeants.

## 30. **code de bonne pratique** n. m.

Synonyme :  
**code de pratique** n. m.

Terme anglais :  
*code of practice*

Synonyme :  
*code of good practice*

Définition. - Document qui recommande des politiques, des principes généraux ou des lignes directrices en matière de conception ou de prestation de services professionnels ou de services grand public.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2007

## 31. **code de déontologie** n. m.

Synonyme :  
**code déontologique** n. m.

Terme anglais :  
*code of ethics*

Synonymes :  
*code of practice*  
*code of professional conduct*  
*professional code of conduct*

Définition. - Texte réglementaire énonçant les règles de conduite professionnelle qui régissent l'exercice d'une profession ou d'une fonction et faisant état des devoirs, des obligations et des responsabilités auxquels sont soumis ceux qui l'exercent.

Note. - Par exemple, le code de déontologie des médecins, des avocats, des policiers ou des juges.

Notes linguistiques. - 1. En anglais, le terme *code of ethics* désigne aussi bien le concept de « code d'éthique » que celui de « code de déontologie ». Toutefois, en français, le terme *code d'éthique* fait plutôt référence au texte qui énonce les valeurs et les principes à connotation morale ou civique auxquels adhère une organisation et qui servent de guide à un individu ou à un groupe afin de l'aider à juger de la justesse de ses comportements.

2. Le terme *code de conduite*, parfois confondu avec *code de déontologie* et *code d'éthique*, désigne particulièrement un ensemble de règles écrites qu'une entreprise ou un organisme s'engage à observer et qui régissent la conduite de son personnel et de ses dirigeants.

## 32. **commerce équitable** n. m.

Terme anglais :  
*fair trade*

Définition. - Partenariat commercial pour la mise en marché de produits à partir de principes qui s'inscrivent dans



une perspective de développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au sud de notre planète.

Notes. - 1. Les principes du commerce équitable dépassent le simple point de vue du développement économique. En effet, ils s'appuient sur le respect des travailleurs en n'exigeant aucun travail forcé de la part des adultes et des enfants, sur une pratique de l'agriculture qui respecte l'environnement, sur une gestion démocratique qui assure une juste part de profits entre les producteurs regroupés en coopérative de travail, sur un commerce direct qui limite les intermédiaires, sur un juste prix qui est fixé par rapport aux coûts de production et sur un engagement à long terme qui favorise le crédit, dont le préfinancement de projets.

2. À l'origine, le commerce équitable concernait essentiellement les produits alimentaires (café, cacao, bananes, etc.) et artisanaux, mais ses principes peuvent également s'appliquer aux produits industriels.

### 33. **commissaire au développement durable** n. m. ou f.

Terme anglais :

*Sustainable Development Commissioner*

Définition. - Haut fonctionnaire responsable de la vérification quant à l'atteinte des objectifs de développement durable fixés par un gouvernement.

Note. - Au Québec, le commissaire au développement durable est un vérificateur général adjoint nommé par le vérificateur général.

### 34. **compostable** adj.

Terme anglais :

*compostable*

Définition. - Se dit d'une matière fermentescible pouvant biologiquement se décomposer sous l'action de microorganismes agissant en aérobie sans dégager trop de substances nuisibles pour l'environnement et, par le fait même, pouvant être utilisée dans le processus de compostage.

Notes. - 1. De nombreuses matières putrescibles, comme les restes de table, font partie des éléments de base du compost. Ce sont les conditions de décomposition dans lesquelles elles sont placées qui entraînent le résultat final (pourriture ou substance humique).

2. Outre les matières organiques pouvant être compostées, l'adjectif *compostable* qualifie aussi des matériaux (plastiques, cartons, etc.) faits à partir de substances végétales qui, lors de leur biodégradation, ne dégagent pas de métaux lourds ou d'autres éléments toxiques dans l'environnement.

### 35. **consommation responsable** n. f.

Synonymes :

**consommation durable** n. f.

**consommation écoresponsable** n. f.

Terme anglais :

*responsible consumption*

Synonyme :

*sustainable consumption*

Définition. - Mode de consommation de produits et de services qui se fait en prenant en considération ou en satisfaisant des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Note. - Plutôt que de se fier uniquement au rapport qualité-prix, le consommateur responsable peut considérer des critères sociaux et environnementaux comme le respect des principes du commerce équitable, l'utilisation de matériaux durables et recyclables, etc.

Notes linguistiques. - 1. Dans *écoresponsable*, le préfixe *éco-* concerne la prise en compte des trois aspects du développement durable (environnemental, social et économique). Il n'apporte donc pas de contenu sémantique nouveau par rapport à *responsable*. Dans certains syntagmes, *écoresponsable* est toutefois fréquemment employé, notamment pour insister sur l'aspect du développement durable, et possiblement pour éviter une éventuelle confusion avec les autres sens du mot *responsable*.

2. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

### 36. **croissance** n. f.

Terme anglais :

*growth*

Définition. - Augmentation, sur une longue période, de la valeur de la production de biens et de services d'une unité économique.

Notes. - 1. La croissance est généralement calculée grâce au produit intérieur brut (PIB) ou au produit national brut (PNB).

2. Les concepts de « croissance » et de « développement » sont parfois confondus. Alors que la croissance est quantitative, le développement correspond à la transformation qualitative d'une unité économique.

### 37. **cycle de vie** n. m.

Terme anglais :

*life cycle*

Définition. - Ensemble des étapes de la vie d'un produit, d'un procédé ou d'un service.

Note. - Les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service sont, par exemple : l'extraction et la transformation des matières premières, la fabrication, l'emballage et la distribution, l'utilisation, la fin de vie.

### 38. **déclaration environnementale** n. f.

Terme anglais :

*environmental claim*





Définition. - Renseignement relatif aux effets sur l'environnement d'une entreprise ou d'un produit, et visant à orienter le choix des consommateurs vers les produits portant le moins atteinte à l'environnement.

Note. - Ce renseignement peut prendre la forme d'une marque apposée sur le produit (*étiquette environnementale*). Il peut aussi apparaître dans un document accompagnant le produit, dans une publicité, dans un document promotionnel de l'entreprise, etc.

### 39. **décroissance** n. f.

Terme anglais :  
*degrowth*

Définition. - Idéologie prônant la diminution de la croissance économique comme solution aux divers problèmes sociaux et environnementaux.

Note. - Cette idéologie, née dans les années 1970 du mouvement écologiste, est une opposition aux politiques de l'économie de marché, qui soutient la possibilité d'une croissance illimitée. L'idéologie qui sous-tend le développement durable, quant à elle, ne remet pas en cause l'objectif de croissance économique.

### 40. **développement** n. m.

Terme anglais :  
*development*

Définition. - Transformation qualitative d'une unité économique accompagnant généralement la croissance et entraînant la possibilité pour une population de satisfaire ses besoins.

Notes. - 1. Le concept de « développement » associé à l'économie d'un pays apparaît dans la langue française après la Seconde Guerre mondiale. On parle alors de *sous-développement*, de *pays en voie de développement*, etc.

2. Les concepts de « développement » et de « croissance » sont parfois confondus. Alors que le développement est qualitatif, la croissance correspond à un aspect quantitatif (l'augmentation, à long terme, de la valeur de la production de biens et de services).

### 41. **développement durable** n. m.

Terme à éviter :  
**développement soutenable**

Terme anglais :  
*sustainable development*

Synonyme :  
*environmentally sustainable development*

Définition. - Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le

caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Notes. - 1. Cette définition est la reprise intégrale du texte de la Loi sur le développement durable adoptée par le gouvernement du Québec (article 2 de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1)). Par sa large diffusion au sein des différents milieux qui s'intéressent au développement durable, cette définition a le mérite d'être rassembleuse, en plus d'être historiquement marquante pour l'humanité. La notion de « développement » étant en constante évolution, on recense différents points de vue sur la question comme le caractère vague et trop général de cette définition que certains tendent à préciser et à actualiser davantage.

2. La notion de « développement » associée à l'économie d'un pays apparaît dans la langue française après la Seconde Guerre mondiale. On parle alors de *sous-développement*, de *pays en voie de développement*, etc. Le terme *développement durable*, qui en découle, a été créé dans les années 1980 par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Il a par la suite été repris dans le Rapport Brundtland, préparé en 1987, par la Commission de l'Environnement et du Développement des Nations unies, lequel est à l'origine de la large diffusion du terme. Ce rapport avait pour objectif de susciter l'intérêt des dirigeants des divers pays du monde sur le lien univoque existant entre la protection de la biosphère et le développement dit « écologiquement durable » de l'humanité. Contrairement à l'idéologie de la décroissance, le développement durable ne remet pas en cause l'objectif de croissance économique.

Note linguistique. - Le terme anglais *sustainable development* a également été traduit par *développement soutenable*. Toutefois, l'adjectif *soutenable* ne véhicule pas en français l'idée d'une stabilité dans le temps et n'est de ce fait pas adapté pour désigner le concept en question. *Développement durable* est maintenant le terme le plus largement utilisé dans l'ensemble de la francophonie et sa diffusion a entraîné cette spécialisation du sens de l'adjectif *durable* : « qui vise à satisfaire les principes du développement durable » (*tourisme durable, agriculture durable, etc.*).

Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs (Québec), 2010  
Office québécois de la langue française, 2010

### 42. **durabilité** n. f.

Terme à éviter :  
**soutenabilité**

Terme anglais :  
*sustainability*

Définition. - Qualité d'un objet, d'une action ou d'une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Note. - Le concept de « durabilité », qui correspond à une finalité, est à mettre en lien avec le concept de « responsabilité », qui découle d'une volonté humaine et correspond au moyen d'atteindre la durabilité.



Note linguistique. - En ce sens, *soutenabilité* est à éviter, car il s'agit d'un calque de l'anglais *sustainability* qui n'est pas adapté pour désigner le concept en question puisque, en français, le substantif *soutenabilité* ne véhicule pas l'idée d'une stabilité dans le temps.

#### 43. **durabilité faible** n. f.

Terme à éviter :  
**soutenabilité faible**

Terme anglais :  
*weak sustainability*

Définition. - Conception selon laquelle le développement durable dépend du maintien du stock global des divers types de capitaux, lequel est rendu possible par la substituabilité parfaite des capitaux.

Note. - La durabilité faible s'oppose à la durabilité forte qui, elle, affirme que la substituabilité entre les capitaux est limitée et que le développement durable dépend du maintien d'un seuil critique du stock de chacun des capitaux.

Note linguistique. - Le terme *soutenabilité faible* est à éviter, car *soutenabilité* est un calque de l'anglais *sustainability* qui n'est pas adapté pour désigner le concept en question. En effet, *soutenabilité* ne véhicule pas l'idée d'une stabilité dans le temps, contrairement à *sustainability* et à *durabilité*.

#### 44. **durabilité forte** n. f.

Terme à éviter :  
**soutenabilité forte**

Terme anglais :  
*strong sustainability*

Définition. - Conception selon laquelle le développement durable dépend du maintien d'un seuil critique du stock de chacun des capitaux, ce stock ne pouvant être substitué que de façon limitée par des éléments d'un autre capital.

Notes. - 1. La durabilité forte s'oppose à la durabilité faible qui, elle, affirme que la substituabilité entre les capitaux est parfaite et que le développement durable dépend du maintien du stock global de l'ensemble des capitaux.

2. Du concept de la durabilité forte découle celui du capital critique, qui comprend l'ensemble des éléments d'un capital qui ne sont pas substituables et dont la disparition constituerait une perte irrémédiable.

Note linguistique. - Le terme *soutenabilité forte* est à éviter, car *soutenabilité* est un calque de l'anglais *sustainability* qui n'est pas adapté pour désigner le concept en question. En effet, *soutenabilité* ne véhicule pas l'idée d'une stabilité dans le temps, contrairement à *sustainability* et à *durabilité*.

#### 45. **durable** adj.

Terme à éviter :  
**soutenable**

Terme anglais :  
*sustainable*

Définition. - Se dit d'un objet, d'une action ou d'une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Notes linguistiques. - 1. Pour parler d'une personne « qui tient compte des principes de développement durable », on emploiera l'adjectif *responsable*. Néanmoins, dans certains syntagmes désignant des comportements ou des activités humaines, *durable* et *responsable* sont synonymes (*production responsable* et *production durable*, *consommation responsable* et *consommation durable*, etc.).

2. Le concept étudié ici est une spécialisation du sens original de l'adjectif *durable* « qui est de nature à durer longtemps », laquelle découle du sens même du terme *développement durable*.

3. *Soutenable*, de l'anglais *sustainable*, est à éviter, car il n'est pas adapté pour désigner le concept en question. En français, l'adjectif *soutenable* ne véhicule pas l'idée d'une stabilité dans le temps.

#### 46. **écoconception** n. f.

Synonyme :  
**conception écologique** n. f.

Terme non retenu :  
**écodesign**

Terme anglais :  
*ecodesign*

Synonymes :  
*design for environment*  
*DfE*

Définition. - Approche de la conception de produits ou de procédés caractérisée par l'intégration de considérations environnementales, afin de réduire les atteintes à l'environnement tout au long du cycle de vie de ces produits ou procédés.

Notes linguistiques. - 1. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

2. Le terme *écodesign* n'a pas été retenu puisqu'en français le terme *design* signifie « activité créatrice se rapportant aux qualités formelles des objets produits industriellement en vue d'un résultat esthétique s'accordant aux impératifs fonctionnels et commerciaux » et n'est pas synonyme de *conception*. Le terme *écodesign* est toutefois légitimé en français européen, notamment par l'Association française de normalisation.



47. **écoconseiller diplômé** n. m.

Appellation féminine :

**écoconseillère diplômée** n. f.

Synonymes :

**écoconseillé** n. m.

**écoconseillère** n. f.

Terme anglais :

*graduated eco-adviser*

Variante graphique :

*graduated eco-advisor*

Définition. - Professionnel diplômé qui travaille à l'intégration des principes fondamentaux de développement durable dans la gestion des organisations.

Note. - La formation des écoconseillers est fortement axée sur la communication, la psychosociologie des organisations, l'acquisition d'un code d'éthique, la compréhension interculturelle. Plutôt que d'être un spécialiste de l'environnement, *stricto sensu*, il est un généraliste qui possède une vision élargie de l'environnement.

Notes linguistiques. - 1. *Écoconseiller diplômé* est un titre protégé au Canada (orthographié *éco-conseiller*) par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, de même que son équivalent anglais *graduated eco-adviser*. La désignation *écoconseiller* est une appellation protégée (également écrite avec trait d'union : *éco-conseiller*) dans près d'une cinquantaine de pays par l'Institut Éco-conseil de Strasbourg. Les personnes légalement porteuses de ce titre doivent obligatoirement avoir suivi et réussi les formations spécialisées exigées en Amérique et en Europe. Le terme *conseiller en développement durable* n'est pas un titre protégé.

2. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent habituellement sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

48. **écoefficacité** n. f.

Quasi-synonyme :

**écoefficience** n. f.

Terme anglais :

*eco-efficiency*

Définition. - Capacité de produire des biens et des services de qualité et en quantité voulue en ayant comme objectif de réduire les atteintes à l'environnement.

Note. - On peut augmenter l'écoefficacité d'un bien ou d'un service notamment en diminuant la consommation d'énergie et de ressources naturelles, en réduisant les atteintes environnementales des matériaux utilisés et des déchets générés, et en favorisant la durabilité des produits.

Notes linguistiques. - 1. L'emprunt à l'anglais *efficiency* est d'abord un terme de gestion qui désigne le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour les atteindre, alors qu'*efficacité* désigne le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés. Certains perçoivent *écoefficience* comme rendant mieux la notion d'« écoefficacité » puisqu'il voudrait dire « obtenir le même

rendement mais en entraînant moins d'atteintes pour l'environnement ». Toutefois, sur le plan strictement linguistique, il peut très bien commuter avec le terme *écoefficacité*, sans qu'on y voie une distinction. Il demeure que c'est le terme *écoefficacité* qui est le plus facilement et largement compréhensible, et le plus diffusé.

2. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

49. **écofiscalité** n. f.

Synonymes :

**fiscalité écologique** n. f.

**fiscalité environnementale** n. f.

Terme anglais :

*environmental taxation*

Synonyme :

*green taxation*

Définition. - Ensemble des mesures fiscales visant à limiter les atteintes à l'environnement, en incitant notamment les individus et les entreprises à modifier leurs comportements, soit par des réductions ou des exonérations fiscales, ou encore par l'imposition de taxes et de redevances sur les biens et services pouvant avoir des effets préjudiciables à l'environnement.

Note linguistique. - Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

50. **écologie** (1) n. f.

Terme anglais :

*ecology*

Définition. - Ensemble des relations et des interactions que les organismes vivants entretiennent avec leur milieu de vie.

Note. - Ce concept dérive, par métonymie, de celui de « science qui étudie les interactions entre les organismes vivants et les rapports qu'ils ont avec leur milieu de vie », également désigné par le terme *écologie*.

Notes linguistiques. - 1. En français comme en anglais, dans la langue courante, les termes *écologie* (*ecology*) et *environnement* (*environment*) sont souvent employés comme de parfaits synonymes, alors qu'ils désignent des concepts liés mais néanmoins différents. Alors que les termes *écologie* et *ecology* désignent, en plus du concept étudié ici, la science qui étudie les interactions entre les organismes vivants et leur milieu, le terme *environnement*, pour sa part, fait plutôt référence à un ensemble d'éléments chimiques, physiques et biologiques, ainsi qu'à des facteurs socioculturels et économiques qui s'influencent les uns les autres.



## 51. **écologie** (2) n. f.

Terme anglais :  
*ecology*

Définition. - Science qui étudie les interactions entre les organismes vivants et les relations qu'ils ont avec leur milieu de vie.

Notes linguistiques. - 1. En français comme en anglais, dans la langue courante, les termes *écologie* (*ecology*) et *environnement* (*environment*) sont souvent employés comme de parfaits synonymes, alors qu'ils désignent des concepts liés mais néanmoins différents. En plus du concept étudié ici, les termes *écologie* et *ecology* désignent l'objet même de la science, c'est-à-dire l'ensemble des interactions entre les organismes vivants et leur milieu de vie (comme dans *l'écologie d'un marais* ou *l'écologie d'un récif corallien*); le terme *environnement*, pour sa part, fait plutôt référence à un ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, ainsi qu'à des facteurs socioculturels et économiques qui s'influencent les uns les autres.

2. Par ailleurs, *écologie* peut également désigner le concept de « protection de l'environnement ».

## 52. **écologie industrielle** n. f.

Synonyme :  
**économie circulaire** n. f.  
Abréviation :  
**EI** n. f.

Terme anglais :  
*industrial ecology*  
Synonyme :  
*circular economy*

Abréviation :  
**IE**

Définition. - Domaine d'étude et de gestion des systèmes de production industrielle qui a pour objet la réduction des effets négatifs sur l'environnement par le rapprochement du fonctionnement des industries à celui, cyclique, des écosystèmes.

Note. - L'utilisation des déchets produits par une industrie comme matière première pour une autre est l'un des moyens mis de l'avant par l'écologie industrielle afin de rapprocher la production industrielle du fonctionnement d'un écosystème.

## 53. **écologique** (1) adj.

Terme anglais :  
*ecological*

Définition. - Qui concerne les relations que les organismes vivants ont entre eux et avec leur milieu de vie.

Notes linguistiques. - 1. Par référence au présent concept, l'adjectif *écologique* est employé, par exemple, dans *analyse écologique*, *contrôle écologique*, *crise écologique*, *facteurs écologiques*, *science écologique*.

2. *Écologique* peut également désigner le concept suivant : « qui ne porte pas, ou que très peu, atteinte à la nature, à l'environnement naturel ».

## 54. **écologique** (2) adj.

Synonyme :  
**vert** adj.  
Quasi-synonyme :  
**écolo** adj.  
Termes à éviter :  
**éco-amical**  
**écologiquement amical**

Terme anglais :  
*ecological*  
Synonymes :  
*earth-friendly*  
*ecofriendly*  
*environment friendly*  
*environmental*  
*environmentally friendly*  
*green*

Définition. - Qui ne porte pas, ou que très peu, atteinte à la nature, à l'environnement naturel.

Notes linguistiques. - 1. L'adjectif *écologique* se dit surtout d'une chose ou d'une action; il peut s'appliquer tant à une industrie qu'à un produit ou à une attitude humaine (achats, choix écologiques). Il s'emploie, par contre, difficilement en parlant d'une personne, dont on dira plutôt qu'elle est respectueuse de l'environnement. Le synonyme *vert*, quant à lui, se dit tout autant des objets et des actions que des personnes.

2. Le terme *écolo* est d'emploi plutôt familier. Il ne faut pas confondre cet emploi adjectival (*achat écolo*, *produit écolo*, *choix écolo*) avec la forme abrégée du substantif *écologiste* : *un, une écolo*. La forme abrégée, adjectivale ou substantivale, varie en nombre : *des gestes écolos*, *les écolos manifestent*.

3. On a souvent tendance, dans le langage courant, à employer comme synonymes l'adjectif *écologique*, dans le sens étudié ici, et l'adjectif *environnemental* au sens de « qui vise la protection de l'environnement, ou qui en fait la promotion (en parlant d'une chose ou d'une action) ». Cependant, les deux termes comportent de légères différences sémantiques qui font que les locuteurs ne les sentent pas toujours interchangeables dans tous les contextes. La plus importante est sans doute celle de la portée plus restreinte du terme *écologique*, qui s'applique surtout au milieu naturel, par rapport au terme *environnemental*, qui peut faire référence autant à des considérations de nature biologique qu'à des questions sociales.

4. Les calques formés avec l'adjectif *amical* sont à éviter parce que ce terme n'a pas, en français, le sens de « qui ne nuit pas, qui ne fait pas de tort à quelque chose ou à quelqu'un » comme l'anglais *friendly* (dans *ecofriendly*, *environment friendly*, *earth friendly*, etc.). Par ailleurs, le terme anglais *ecofriendly* peut s'écrire en deux mots, avec ou sans trait d'union.



55. **écologiste** n. m. ou f.

Quasi-synonyme :  
**écolo** n. m. ou f.

Terme anglais :  
*ecologist*

Définition. - Partisan du mouvement écologiste qui milite en faveur du respect de la nature et de sa défense contre les nuisances des sociétés industrielles.

Notes linguistiques. - 1. Dans la langue courante, *écologiste* et *environnementaliste* sont la plupart du temps employés comme des synonymes. Les distinctions entre les deux concepts ne sont pas faciles à cerner avec précision. On peut dire cependant que, d'une manière générale, l'écologiste propose des solutions plus radicales pour contrer les effets néfastes du développement socioéconomique sur l'environnement naturel, tandis que l'environnementaliste se veut plus conciliant.

2. Le terme *écologiste* peut également faire référence au spécialiste qui étudie les rapports des êtres vivants avec leur milieu.

3. Le substantif abrégé *écolo* est essentiellement employé en langue courante et peut comporter une connotation plaisante, voire à l'occasion péjorative. Il ne faut pas le confondre avec l'adjectif *écolo* qui est la forme abrégée d'*écologique*.

56. **écologue** n. m. ou f.

Synonyme :  
**écologiste** n. m. ou f.

Terme anglais :  
*ecologist*

Définition. - Scientifique spécialisé en écologie.

Notes linguistiques. - 1. Le terme *écologue* tend aujourd'hui à supplanter l'usage du terme *écologiste* pour désigner le présent concept, parce que ce dernier est surtout employé en parlant des personnes qui sont partisans de l'écologisme, c'est-à-dire du mouvement militant voué au respect de la nature et à sa défense contre les nuisances des sociétés industrielles.

2. En anglais, le terme *ecologist* peut désigner le scientifique spécialisé en écologie ou le militant.

57. **économie sociale** n. f.

Terme anglais :  
*social economy*

Définition. - Secteur de l'économie se composant des activités productives des entreprises coopératives, des mutuelles, des associations et d'autres organisations assimilées sans but lucratif, qui poursuivent la réalisation à la fois d'une mission sociale et d'objectifs économiques.

58. **écosystème** n. m.

Terme anglais :  
*ecosystem*

Définition. - Ensemble dynamique formé des organismes vivants et de l'environnement non vivant dans lequel ils évoluent, leur interaction constituant l'unité fonctionnelle de base de l'écologie.

Notes. - 1. Les dimensions de l'écosystème sont très variables; il peut s'agir d'un océan entier comme de la souche d'un arbre.

2. L'ensemble des organismes vivants d'un écosystème (plantes, animaux et microorganismes) s'appelle *biocénose*, alors que l'environnement non vivant est appelé *biotope*.

Note linguistique. - Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

59. **effet externe** n. m.

Synonyme :  
**externalité** n. f.

Terme anglais :  
*externality*

Définition. - Effet négatif ou positif de l'acte de production ou de consommation d'un agent économique sur un autre qui échappe au système d'appréciation du marché.

60. **efficacité énergétique** n. f.

Quasi-synonyme :  
**efficience énergétique** n. f.

Terme anglais :  
*energy efficiency*

Définition. - Capacité de maximiser un rendement énergétique tout en utilisant un minimum d'énergie.

Notes. - 1. L'efficacité énergétique est déterminée par plusieurs facteurs : la sélection des formes d'énergie (mazout, électricité, biomasse, etc.), le recours aux nouvelles technologies les plus appropriées, le choix des équipements et des procédés les plus performants. Elle fait appel à des mesures de sensibilisation (notamment auprès du consommateur, de manière à influencer son comportement et à lui permettre de faire des choix éclairés).

2. Par exemple, une application de l'efficacité énergétique serait, pour une entreprise, de produire autant ou davantage qu'un compétiteur, mais en ayant utilisé une quantité moindre d'énergie que celui-ci dans le processus de production.

Note linguistique. - L'emprunt à l'anglais *efficience* est d'abord un terme de gestion qui désigne le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour les atteindre. On le rencontre aussi associé au qualificatif *énergétique* (*efficience énergétique*) et certains le perçoivent même comme rendant mieux la notion d'« efficacité ».



énergétique » puisqu'il voudrait dire « obtenir le même rendement mais en utilisant moins d'énergie ». Toutefois, sur le plan strictement linguistique, il peut très bien commuter avec le terme *efficacité*, sans qu'on y voie une distinction. Il demeure que c'est le terme *efficacité énergétique* qui est le plus facilement et largement compréhensible et le plus diffusé.

## 61. empreinte de carbone n. f.

Synonymes :

- bilan carbone** n. m.
- bilan de carbone** n. m.
- bilan de dioxyde de carbone** n. m.
- bilan des émissions de gaz à effet de serre** n. m.
- empreinte carbone** n. f.
- empreinte carbonique** n. f.

Terme anglais :

*carbon footprint*

Synonymes :

- carbon budget*
- carbon dioxide budget*
- carbon dioxide footprint*
- carbon dioxide imprint*
- carbon imprint*

Définition. - Somme des émissions de gaz à effet de serre découlant des activités humaines.

Notes. - 1. Les déplacements, le chauffage mais aussi l'énergie nécessaire à la fabrication et au transport de biens de consommation sont des exemples d'éléments pris en compte dans le calcul de l'empreinte de carbone.

2. L'empreinte de carbone est exprimée en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone.

Notes linguistiques. - 1. Même si le dioxyde de carbone n'est pas le seul gaz à effet de serre (GES) et que sur le plan strictement scientifique il n'est pas tout à fait exact, dans le champ conceptuel lié aux GES, de parler d'*empreinte de carbone*, il est convenu internationalement de faire cette métonymie puisque l'unité de mesure commune utilisée est la tonne d'équivalent en dioxyde de carbone, le dioxyde de carbone étant, en quantité, le principal gaz à effet de serre produit par l'activité humaine.

2. On trouve l'abréviation *GES* en remplacement du terme *gaz à effet de serre* dans l'expression *bilan des émissions de GES*. De même, on peut trouver la formule chimique  $CO_2$  en remplacement du mot *carbone* dans les expressions *bilan de  $CO_2$* , *bilan  $CO_2$* . En anglais, *carbon* sera également abrégé en  $CO_2$  dans les expressions  *$CO_2$  footprint*,  *$CO_2$  budget* et  *$CO_2$  imprint*.

3. Le terme *bilan carbone*, qui désigne le présent concept, est par ailleurs une marque déposée associée à un outil informatique permettant de calculer son empreinte de carbone.

## 62. empreinte écologique n. f.

Synonyme :

**empreinte environnementale** n. f.

Terme anglais :

*ecological footprint*

Synonyme :

*environmental footprint*

Définition. - Mesure équivalant à la superficie des terres productives et des eaux nécessaires pour répondre aux besoins liés à la consommation humaine.

Note. - On peut mesurer l'empreinte écologique d'une personne, d'une entreprise, d'un secteur d'activité, d'une ville, d'un pays. Divers facteurs sont pris en considération pour établir l'empreinte écologique, comme la consommation d'énergie, la pollution générée, l'utilisation des ressources naturelles, la production de déchets. L'unité de mesure utilisée est l'hectare global.

## 63. entreprise d'économie sociale n. f.

Terme anglais :

*social economy enterprise*

Définition. - Entreprise du secteur de l'économie sociale, sans but lucratif, qui s'inspire de valeurs démocratiques et qui vise à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.

Notes. - 1. Les entreprises coopératives et les mutuelles sont des exemples d'entreprises d'économie sociale qui poursuivent à la fois une mission sociale et des objectifs économiques.

2. L'entreprise d'économie sociale se caractérise par sa finalité sociale plutôt que par la maximisation de ses profits en vue de rétribuer ses investisseurs, et par sa tendance à produire des services à haut contenu relationnel plutôt que des biens matériels.

3. Elle se caractérise également par son autonomie de gestion, par son processus de décision démocratique, par la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses revenus et par son ancrage territorial ou sectoriel.

4. Il ne faut pas confondre l'entreprise d'économie sociale avec l'organisme sans but lucratif qui n'exerce pas une activité marchande pour satisfaire des besoins du marché, comme une association sportive, une organisation syndicale. L'entreprise d'économie sociale est avant tout une entreprise qui exerce une activité marchande pour satisfaire des besoins particuliers du marché et qui vise aussi à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.

## 64. environnement n. m.

Terme anglais :

*environment*

Définition. - Ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, en interaction avec des facteurs géographi-



ques, économiques et sociaux, qui est susceptible d'influer sur les organismes vivants, en particulier sur le bien-être, la santé ainsi que sur les activités de l'être humain, et qui peut, réciproquement, être influencé par celles-ci.

Note. - Le présent concept a trait aux relations complexes qui existent entre la nature et les sociétés. Le concept d'« environnement » est encore en mutation et continue de se préciser à mesure que la notion du développement durable s'étend et s'implante dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Note linguistique. - Le terme *environnement* est surtout employé, de nos jours, avec des sens qui ont apparemment subi l'influence de l'anglais et qui sont dorénavant intégrés au français. *Environnement* s'emploie également comme synonyme de *milieu naturel*, dans le domaine de l'écologie. Cependant, *environnement* et *écologie* ne sont pas synonymes. En effet, le terme *écologie* ne désigne pas un ensemble d'éléments, mais plutôt l'ensemble des relations que des éléments (en l'occurrence, les organismes vivants) peuvent avoir entre eux et avec leur milieu de vie, ainsi que la science qui étudie ces relations.

#### 65. **environnemental** (1) adj.

Terme anglais :  
*environmental*

Définition. - Se dit d'une chose ou d'une action qui vise la protection de l'environnement ou qui en fait la promotion.

Notes linguistiques. - 1. L'adjectif *environnemental* ne s'emploie pas en parlant d'une personne.

2. Par référence au présent concept, le terme *environnemental* est employé, par exemple, dans *loi environnementale*, *politique environnementale*, *norme environnementale*, *gestion environnementale*.

3. L'adjectif *environnemental* peut également désigner d'autres concepts, notamment celui de « qui exerce une action positive ou négative sur l'équilibre d'un milieu, de l'environnement » ou encore celui, très large, de « qui concerne l'environnement ».

4. On a souvent tendance, dans le langage courant, à employer comme synonymes l'adjectif *écologique*, au sens de « qui ne porte pas, ou que très peu, atteinte à la nature, à l'environnement naturel », et l'adjectif *environnemental* dans le sens étudié ici. Cependant, ils comportent de légères différences sémantiques qui font que les locuteurs ne les sentent pas toujours interchangeables dans tous les contextes. La plus importante est sans doute celle de la portée plus large du terme *environnemental* par rapport au terme *écologique*, qui s'applique surtout à l'environnement naturel.

#### 66. **environnemental** (2) adj.

Terme anglais :  
*environmental*

Définition. - Se dit d'une chose ou d'une action qui exerce un effet positif ou négatif sur l'état d'un milieu naturel, de l'environnement en général.

Notes linguistiques. - 1. L'adjectif *environnemental* ne s'emploie pas en parlant d'une personne. Il peut, par ailleurs, désigner d'autres concepts : « qui vise la protection de l'environnement ou qui en fait la promotion » et « qui concerne l'environnement ».

2. Par référence au présent concept, le terme *environnemental* est employé, par exemple, dans *performance environnementale*, *pollution environnementale*, *terrorisme environnemental* et *dommages environnementaux*.

#### 67. **environnemental** (3) adj.

Terme anglais :  
*environmental*

Définition. - Qui concerne l'environnement.

Note linguistique. - Pour désigner ce concept, l'adjectif *environnemental*, qui peut être remplacé par *de l'environnement*, est employé, par exemple, dans *sciences environnementales*, *gain environnemental*, *qualité environnementale*. Le terme *environnemental* peut aussi désigner les concepts de « qui exerce une action positive ou négative sur l'équilibre d'un milieu naturel, de l'environnement en général » et de « qui vise la protection de l'environnement ou qui en fait la promotion ».

#### 68. **environnementaliste** n. m. ou f.

Terme anglais :  
*environmentalist*

Définition. - Personne qui défend et promeut les valeurs et les idées liées à la protection d'un environnement sain par l'aménagement et l'orientation des activités humaines et du développement social, économique et industriel.

Notes linguistiques. - 1. Dans la langue courante, *environnementaliste* et *écologiste* sont la plupart du temps employés comme des synonymes. Les distinctions entre les deux concepts ne sont pas faciles à cerner avec précision. On peut dire cependant que, d'une manière générale, l'écologiste propose des solutions plus radicales pour contrer les effets néfastes du développement socioéconomique sur l'environnement naturel, tandis que l'environnementaliste se veut plus conciliant.

2. Le terme *environnementaliste* dérive du terme *environnement* (lui-même un emprunt sémantique à l'anglais), probablement sous l'influence de l'anglais *environmentalist*.

#### 69. **équité intergénérationnelle** n. f.

Terme anglais :  
*intergenerational equity*

Définition. - Équité qui permet une juste répartition des coûts et des avantages des activités humaines entre les personnes vivant aujourd'hui et les générations futures.

Note. - Il existe aussi l'équité intragénérationnelle.



## 70. **équité intragénérationnelle** n. f.

Terme anglais :  
*intragenerational equity*

Définition. - Équité qui permet une juste répartition des coûts et des avantages des activités humaines entre les personnes vivant aujourd'hui.

Note. - Il existe aussi l'équité intergénérationnelle.

## 71. **étiquetage écologique** n. m.

Synonyme :  
**écoétiquetage** n. m.

Terme anglais :  
*ecolabelling*

Définition. - Action d'attribuer à un produit une marque distinctive attestant qu'il est conforme à certains critères de réduction des atteintes à l'environnement.

Notes. - 1. Les matériaux utilisés dans la fabrication d'un produit, le fait qu'ils soient biodégradables ou d'origine biologique sont des exemples de critères sur lesquels se fonde l'étiquetage écologique.

2. Une étiquette écologique peut se présenter, par exemple, sous la forme d'un énoncé, d'un graphique, d'un symbole. Elle est jointe (imprimée, collée, attachée, etc.) à l'emballage d'un produit ou au produit lui-même.

3. L'étiquette écologique, qui constitue une forme particulière d'étiquette environnementale, peut être autodéclarée ou attribuée par un organisme de certification.

Note linguistique. - Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

## 72. **étiquetage environnemental** n. m.

Terme anglais :  
*environmental labelling*

Définition. - Action d'attribuer à un produit une marque distinctive comportant des informations relatives à ses effets sur l'environnement et visant à orienter le choix des consommateurs vers les produits portant le moins atteinte à l'environnement.

Notes. - 1. Cette marque peut constituer une attestation (autodéclarée ou approuvée par une tierce partie) que le produit répond à certains critères de réduction des atteintes environnementales (*étiquette écologique* ou *écoétiquette*) ou elle peut prendre la forme d'une fiche synthétique décrivant qualitativement ou quantitativement divers aspects environnementaux tels que la quantité de gaz à effet de serre produit pendant la fabrication du produit, la distance parcourue pour faire la distribution du produit, etc.

2. Une étiquette environnementale peut se présenter, par exemple,

sous la forme d'un énoncé, d'un graphique, d'un symbole. Elle est jointe (imprimée, collée, attachée, etc.) à l'emballage d'un produit ou au produit lui-même.

## 73. **étiquette écologique** n. f.

Synonyme :  
**écoétiquette** n. f.

Termes non retenus :  
**écolabel**  
**label écologique**

Terme anglais :  
*ecolabel*

Définition. - Marque distinctive apposée sur un produit, attestant qu'il est conforme à certains critères de réduction des atteintes à l'environnement.

Notes. - 1. Les matériaux utilisés dans la fabrication d'un produit, le fait qu'ils soient biodégradables ou d'origine biologique sont des exemples de renseignements que l'on peut trouver sur une étiquette écologique.

2. Une étiquette écologique peut se présenter, par exemple, sous la forme d'un énoncé, d'un graphique, d'un symbole. Elle est jointe (imprimée, collée, attachée, etc.) à l'emballage d'un produit ou au produit lui-même.

3. L'étiquette écologique, qui constitue une forme particulière d'étiquette environnementale, peut être autodéclarée ou approuvée par un organisme de certification.

Notes linguistiques. - 1. Les termes *label écologique* et *écolabel* n'ont pas été retenus puisque *label* est un emprunt à l'anglais qui ne comble aucune lacune lexicale en français. Ce terme est toutefois légitimé en français européen, comme l'indique sa forte présence dans la documentation. En outre, l'Union européenne a adopté un règlement instituant une étiquette écologique officielle portant le nom d'« Écolabel européen ».

2. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

## 74. **étiquette environnementale** n. f.

Terme anglais :  
*environmental label*

Définition. - Marque distinctive apposée sur un produit, comportant des informations relatives à ses effets sur l'environnement et visant à orienter le choix des consommateurs vers les produits portant le moins atteinte à l'environnement.

Notes. - 1. Cette marque peut constituer une attestation (autodéclarée ou approuvée par une tierce partie) que le produit répond à certains critères de réduction des atteintes à l'environnement (*étiquette écologique* ou *écoétiquette*) ou elle peut prendre la forme d'une fiche synthétique décrivant qualitativement ou quantitativement divers effets environnementaux tels que la quantité de gaz





à effet de serre produite pendant la fabrication du produit, la distance parcourue pour faire la distribution du produit, etc.

2. Une étiquette environnementale peut se présenter, par exemple, sous la forme d'un énoncé, d'un graphique, d'un symbole. Elle est jointe (imprimée, collée, attachée, etc.) à l'emballage d'un produit ou au produit lui-même.

#### 75. **évaluation de la conformité** n. f.

Définition. - Démonstration que des exigences spécifiées relatives à un produit, processus, système, personne ou organisme sont respectées.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2010

#### 76. **financement responsable** n. m.

Synonyme :  
**financement durable** n. m.

Terme anglais :  
*responsible financing*

Définition. - Opération consistant à procurer des fonds et pour laquelle les politiques, les programmes ou l'évaluation des demandes se caractérisent par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et économiques.

Note linguistique. - Le terme *financement durable* peut également être employé pour désigner un financement qui se perpétue dans le temps, qui dure longtemps.

#### 77. **flux** n. m.

Terme anglais :  
*flow*

Définition. - Facteur ayant un effet sur un capital par la création d'une variation de l'état du stock entre deux moments de mesure de cet état.

Note. - Par exemple, pour la dimension « climat », liée au capital naturel, l'indicateur de développement durable est la tendance des températures moyennes annuelles. La température constitue le stock mesuré, et les émissions de gaz à effet de serre correspondent à l'un des flux faisant varier ce stock.

#### 78. **gaz à effet de serre** n. m.

Abréviation :  
**GES** n. m.  
Termes non retenus :  
**gaz de serre**  
**gaz thermo-actif**

Terme anglais :  
*greenhouse gas*

Abréviation :

*GHG*

Définition. - Gaz présent dans l'atmosphère, d'origine naturelle ou anthropique, qui absorbe et renvoie les rayons infrarouges en provenance de la surface terrestre.

Note. - La concentration accrue des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, comme les gaz visés par le Protocole de Kyoto (dioxyde de carbone, oxyde nitreux, méthane, hexafluorure de soufre, hydrofluorocarbure, hydrocarbure perfluoré), contribue au réchauffement climatique.

Note linguistique. - Les termes *gaz de serre* et *gaz thermo-w* semblent peu usités.

#### 79. **gestion du cycle de vie** n. f.

Abréviation :  
**GCV** n. f.  
Terme non retenu :  
**management du cycle de vie**

Terme anglais :  
*life cycle management*

Abréviation :  
*LCM*

Définition. - Mise en œuvre de la perspective du cycle de vie au sein d'une organisation, par l'utilisation de critères de décision tenant compte du cycle de vie des produits, des procédés et des services, en vue de réduire les effets négatifs environnementaux, sociaux et économiques de l'organisation.

Note. - La gestion du cycle de vie peut se faire au moyen de diverses approches du cycle de vie comme l'analyse du cycle de vie, l'analyse sociale du cycle de vie et le calcul du coût total de propriété.

Note linguistique. - Le terme *management du cycle de vie*, bien qu'il soit souvent employé en France, n'a pas été retenu puisque *management* est un emprunt intégral à l'anglais qui ne comble aucune lacune lexicale en français.

#### 80. **gestion du risque** n. f.

Synonymes :  
**gestion de l'exposition aux risques** n. f.  
**gestion de risques** n. f.  
**gestion des risques** n. f.

Termes non retenus :  
**management des risques**  
**management du risque**

Terme anglais :  
*risk management*

Synonyme :  
*venture management*



Définition. - Ensemble des activités qui consistent à recenser les risques auxquels l'entité est exposée, puis à définir et à mettre en place les mesures préventives appropriées en vue de supprimer ou d'atténuer les conséquences d'un risque couru.

Notes. - 1. Parmi les mesures préventives destinées à atténuer les conséquences d'un risque, on peut mentionner la diversification, les opérations de couverture, les assurances et les procédures de contrôle.

2. L'évaluation d'un risque peut être réalisée en tenant compte de facteurs environnementaux, sociaux et économiques.

3. Au cours des années 1950, le concept de « risk management » se limitait à la gestion des risques couverts par les assurances. Dans les années 1970, son champ s'élargit à la prévention des pertes accidentelles d'exploitation. Depuis les années 1980, la gestion du risque est considérée comme une activité d'identification, de mesure et de maîtrise économique des risques menaçant l'actif et les revenus d'une organisation. Cette dernière acception n'est pas sans soulever quelques problèmes de frontière entre la gestion du risque et la gestion au sens strict.

Note linguistique. - Bien que le terme anglais *management* ait été adopté par l'Académie française avec une prononciation francisée, l'Office québécois de la langue française ne recommande pas l'emploi de cet emprunt intégral à l'anglais qui n'ajoute rien de plus que les termes *gestion* et *administration*. C'est pourquoi les dérivés *management des risques* et *management du risque* n'ont pas été retenus.

### 81. **gestion intégrée** n. f.

Terme anglais :

*integrated project management*

Synonymes :

*IM*

*integrated management*

Abréviation :

*IPM*

Définition. - Mode de gestion basé sur une approche systémique qui cherche à prendre en compte les facteurs environnementaux, sociaux et économiques d'un projet, et ses conséquences.

### 82. **gestion participative** n. f.

Terme anglais :

*participative management*

Définition. - Modalité de fonctionnement par laquelle les acteurs prennent une part plus ou moins importante au processus décisionnel par l'entremise de moyens variés.

Note. - Le degré de participation peut varier de la simple consultation à la participation active dans le processus décisionnel.

### 83. **gouvernance** n. f.

Terme non retenu :

**gouverne**

Terme anglais :

*governance*

Définition. - Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.

Note. - La substitution de « gouvernance » à des concepts tels que « gouvernement » ou « gestion » est révélatrice d'une évolution significative dans l'exercice du pouvoir. La gouvernance se distingue du concept traditionnel de « gouvernement », qui reste associé dans la langue française à une forme organisée, rationnelle et cohérente du pouvoir. La gouvernance, par ailleurs, renvoie à un processus de coordination qui permet à l'exercice des pouvoirs politiques, économiques et administratifs de s'effectuer à tous les niveaux de la structure du système national, régional et local par différents acteurs disposant à des degrés divers de pouvoirs de décision. Elle se traduit donc concrètement par une participation accrue de la société civile organisée à l'élaboration des décisions et à leur mise en œuvre.

Notes linguistiques. - 1. Le terme *gouvernance* désignait à l'origine la capacité de gérer efficacement toutes formes d'organisations et d'activités. Depuis, ce concept a donné lieu à un foisonnement de définitions, ce qui laisse supposer que toutes les activités humaines pourraient être objets de gouvernance. Sous des formes sans cesse renouvelées, la gouvernance est souvent présentée comme une panacée pour traiter tous les problèmes dont le règlement ne relève pas nécessairement des seuls pouvoirs publics.

2. Le terme *gouverne*, qui avait en moyen français le sens d'« action de diriger, d'administrer », a été proposé au Québec dans les années 1990 comme équivalent français de *governance*, mais c'est le terme *gouvernance* qui s'est généralisé et implanté dans l'usage, au Québec comme en Europe.

### 84. **indicateur** n. m.

Terme anglais :

*indicator*

Définition. - Paramètre servant à mesurer l'état d'un phénomène ou le déroulement d'un processus à un moment donné dans une démarche de gestion.

### 85. **indicateur de développement durable** n. m.

Abréviation :

**IDD**

Terme anglais :

*sustainable development indicator*



Définition. - Indicateur utilisé pour surveiller et mesurer les progrès réalisés, pour une dimension donnée d'un capital et pour une période et un territoire déterminés.

Note. - Dans l'approche par capitaux, préconisée par le gouvernement québécois pour faire le suivi de sa démarche de développement durable, chacun des cinq capitaux se décline en dimensions auxquelles sont associés des indicateurs de développement durable. Ces indicateurs ont pour fonctions l'aide à la décision et à la révision de politiques et de stratégies gouvernementales, l'information des citoyens, la mesure des changements et la comparaison avec d'autres entités.

### 86. **indice de développement humain n. m.**

Abréviation :  
**IDH** n. m.

Terme anglais :  
*Human Development Index*

Abréviation :  
*HDI*

Définition. - Mesure composite qui évalue le niveau moyen de développement humain atteint par un pays selon l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le niveau de vie.

Notes. - 1. Autrement dit, on évalue la longévité, l'alphabétisation et le produit intérieur brut.

2. L'indice de développement humain a été créé, en 1990, par le Programme des Nations unies pour le développement.

### 87. **indice de progrès véritable n. m.**

Synonymes :  
**indice de progrès réel** n. m.  
**IPR** n. m.

Abréviation :  
**IPV** n. m.

Terme anglais :  
*Genuine Progress Indicator*

Abréviation :  
*GPI*

Définition. - Indice qui relativise la valeur du produit intérieur brut, afin de tenir compte des bénéfices et des coûts réels des activités liées au développement sur un territoire donné.

Note. - Les bénéfices et les coûts dont tient compte l'indice de progrès véritable peuvent être de nature sociale, tel le bénévolat, ou de nature environnementale, tels les coûts engendrés par la pollution.

Note linguistique. - On trouve aussi les formes moins fréquentes *indice du progrès véritable* et *indice du progrès réel*.

### 88. **innovation sociale n. f.**

Terme anglais :  
*social innovation*

Définition. - Changement qui a été effectué par une organisation ou une communauté, dans son approche ou dans ses pratiques, en vue de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités ou de trouver une solution à un problème social en sortant des pratiques courantes.

### 89. **inventaire des émissions de gaz à effet de serre n. m.**

Synonyme :  
**inventaire des émissions de GES** n. m.

Terme anglais :  
*greenhouse gas emissions inventory*

Définition. - Opération qui consiste à décrire et à mesurer les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation et aux activités humaines, exprimées en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone.

Note. - L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre peut être réalisé pour une personne, une entreprise, une ville, un pays. Les émissions provoquées par les transports, l'énergie utilisée ainsi que son origine, les gaz relâchés dans l'atmosphère par les divers procédés de productions des objets et de la nourriture consommés, etc., sont pris en considération dans cette approche.

### 90. **investissement socialement responsable n. m.**

Abréviation :  
**ISR** n. m.

Terme anglais :  
*socially responsible investing*

Synonymes :  
*socially conscience investing*  
*socially conscious investing*

Abréviation :  
*SRI*

Définition. - Action d'investir des capitaux dans des sociétés en intégrant des critères extrafinanciers, liés à la responsabilité sociétale des entreprises.

Notes. - 1. Les critères liés à la responsabilité sociétale des entreprises sont des critères à caractère éthique, social, sociétal et environnemental. C'est par conscience sociale ou par nécessité morale que les entreprises appliquent ces critères et assument ainsi la responsabilité des conséquences que leurs activités entraînent pour la collectivité. Elles intègrent ces nouvelles considérations à leurs valeurs, à leur culture, à leurs prises de décision, à leur stratégie, à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes.



2. L'investissement éthique a fait place à l'investissement socialement responsable, voire à l'investissement socialement responsable et durable.

3. Il ne faut pas confondre l'investissement socialement responsable avec le placement socialement responsable. Le terme *placement* désigne le concept d'« affectation d'argent à l'achat de valeurs mobilières ou immobilières ». Le placement dit *socialement responsable* intègre les mêmes critères liés à la responsabilité sociale des entreprises.

### 91. **logistique** (1) adj.

Terme anglais :  
*logistic*

Définition. - Qui concerne les activités de transport, de gestion des stocks ou les différents moyens d'organisation d'un processus qui ont pour objet d'optimiser les flux matériels traités par une production.

### 92. **logistique** (2) n. f.

Terme anglais :  
*logistics*

Définition. - Processus permettant d'assurer le flux efficace des matières premières, des produits en cours, des produits finis et de l'information, du point d'origine au point de consommation, en passant par l'ensemble des points d'entreposage et de distribution.

Notes. - 1. La logistique est responsable de fournir les produits finis au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la qualité souhaitée. Elle ne s'occupe pas de la transformation des produits, activité qui relève de la production.

2. Le concept et le domaine d'application de la logistique changent avec le développement industriel. La logistique prend maintenant en compte tout le cycle de vie du produit. Pour certains spécialistes, elle recouvre même la phase du recyclage ou de la mise au rebut du produit fini.

### 93. **logistique inverse** n. f.

Synonymes :  
**logistique à rebours** n. f.  
**logistique des retours** n. f.  
Quasi-synonyme :  
**logistique inversée** n. f.

Terme anglais :  
*reverse logistics*

Définition. - Processus de planification, d'implantation, de suivi et de contrôle qui vise à maximiser la création de valeur et l'utilisation de procédés adéquats de traitement des flux inverses de produits, par une gestion efficace des matières premières, des encours de production, des produits finis et

de l'information pertinente, du point de consommation au point d'origine.

Note. - La logistique inverse peut porter sur des marchandises invendues, à réparer, à recycler ainsi que sur des articles ayant un défaut de fabrication ou dont le client ne veut plus; la création de valeur s'intègre dans cette dynamique. Un procédé adéquat de traitement fait référence, par exemple, à l'enfouissement de certaines matières.

Note linguistique. - Lorsque le système de logistique existant est modifié pour accommoder les retours de marchandises, on parle de *logistique inversée*. Par contre, lorsque les marchandises sont retournées au moyen d'un système de logistique distinct, on parle plutôt de *logistique inverse*, de *logistique à rebours* ou de *logistique des retours*.

### 94. **milieu naturel** n. m.

Synonymes :  
**environnement** n. m.  
**environnement naturel** n. m.  
**milieu** n. m.

Terme anglais :  
*environment*

Synonyme :  
*natural environment*

Définition. - Ensemble des conditions naturelles et biotiques au sein desquelles évoluent et se développent les organismes vivants et auxquelles ils doivent s'adapter pour survivre et se perpétuer.

Note linguistique. - Le terme *environnement* est surtout employé, de nos jours, avec des sens qui ont apparemment subi l'influence de l'anglais et qui sont dorénavant intégrés au français. L'emploi du terme *environnement*, pour désigner le présent concept, est de plus en plus fréquent et tend à concurrencer celui de *milieu* et de *milieu naturel*, employés traditionnellement en écologie. Cette situation est probablement due au fait qu'*environnement* désigne également un concept très proche, mais plus large et lié aux préoccupations actuelles relatives au développement durable.

### 95. **normalisation** n. f.

Terme non retenu :  
**standardisation**

Terme anglais :  
*standardization*

Définition. - Processus qui mène à la définition et à la mise en application de normes relatives à des produits, à des activités ou à leurs résultats, afin de répondre à des besoins d'uniformisation, de performance ou de qualité dans un domaine donné.

Note. - Le terme *standardisation*, parfois utilisé, sous l'influence de l'anglais, à la place du terme *normalisation*, n'a pas été retenu



comme synonyme. En français, *standardisation* fait plutôt référence à la réduction du nombre de modèles d'une gamme de production. Lorsque le processus vise la définition et l'application de normes (techniques, commerciales, industrielles, etc.), il convient d'utiliser le terme *normalisation*.

#### 96. **norme** n. f.

Terme non retenu :

**standard**

Terme anglais :

*standard*

Synonyme :

*norm*

Définition. - Ensemble de règles fonctionnelles ou de prescriptions techniques relatives à des produits, à des activités ou à leurs résultats, établies par consensus de spécialistes et consignées dans un document produit par une autorité légitime.

Note. - Les normes permettent de fournir une certaine garantie de performance, de qualité, d'interchangeabilité.

Notes linguistiques. - 1. Lorsqu'une norme est adoptée officiellement par un organisme de normalisation, on la désigne sous la désignation *norme nationale* ou *norme internationale*, selon l'étendue du champ d'intervention. L'Association française de normalisation réserve le terme *norme* aux normes professionnelles et aux normes établies sur le plan national et international. Toutefois, il existe des normes industrielles et commerciales qui sont établies au sein des organisations, notamment des entreprises, qui ne sont pas des organismes officiels de normalisation.

2. Le terme anglais *standard* est souvent utilisé dans les entreprises pour nommer des règles et des prescriptions qui sont en fait des normes techniques servant à fixer les caractéristiques d'un produit, d'une activité ou d'un processus. C'est pour cette raison que l'emprunt à l'anglais *standard* n'a pas été retenu comme synonyme de *norme* ou de *norme technique*.

3. Les termes *spécification* et *norme* ne sont pas des synonymes. *Spécification* fait référence aux exigences techniques auxquelles doit répondre un produit, un processus ou un service. Ces exigences peuvent être indépendantes d'une norme.

#### 97. **normes internationales de comportement** n. f. pl.

Définition. - Attentes vis-à-vis du comportement d'une organisation en matière de responsabilité sociétale, procédant du droit coutumier international, de principes généralement acceptés de droit international, ou d'accords intergouvernementaux universellement ou quasi universellement reconnus.

Notes. - 1. Les accords intergouvernementaux comprennent les

traités et les conventions.

2. Bien que le droit coutumier international, les principes généralement acceptés de droit international et les accords intergouvernementaux s'adressent avant tout aux États, ils expriment des objectifs et des principes auxquels toutes les organisations peuvent aspirer.

3. Les normes internationales de comportement évoluent dans le temps.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2010

#### 98. **organisme de normalisation** n. m.

Définition. - Organisme à activités normatives reconnu au niveau national, régional ou international, dont l'une des principales fonctions, en vertu de ses statuts, est la préparation, l'approbation ou l'adoption de normes qui sont mises à la disposition du public.

Note. - Un organisme de normalisation peut également avoir d'autres fonctions principales.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2010

#### 99. **partie prenante** n. f.

Définition. - Individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation.

Notes. - 1. Il peut s'agir de parties prenantes internes (employés et leurs représentants) ou externes (clients, concurrents, actionnaires, fournisseurs, distributeurs, communautés locales, riverains, pouvoirs publics, financiers, banques, médias). Un individu ou un groupe d'individus peuvent faire partie simultanément de plusieurs catégories de parties prenantes.

2. Les domaines d'intérêt des parties prenantes peuvent concerner les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2010

#### 100. **patrimoine culturel** n. m.

Terme anglais :

*cultural heritage*

Définition. - Ensemble des richesses, des ressources d'ordre culturel appartenant à une communauté et transmissibles d'une génération à une autre.

Notes. - 1. Le patrimoine culturel peut englober des objets, des lieux, des savoirs, des coutumes, des pratiques, du matériel audiovisuel, etc.

2. Le concept de « patrimoine culturel » rejoint celui de « patrimoine naturel » dans la mesure où les paysages façonnés par l'humain et les sites archéologiques, entre autres, concernent les deux concepts et sont l'objet d'une certaine menace dans une perspective de conservation à long terme, notamment par les différents types de pollution.



### 101. patrimoine naturel n. m.

Terme anglais :  
*natural heritage*

Définition. - Patrimoine qui est constitué de l'ensemble des communautés d'espèces majoritairement indigènes, en interaction les unes avec les autres, régies par des processus écologiques spontanés en équilibre dynamique sous l'influence du climat, des éléments abiotiques du milieu et parfois des activités anthropiques.

### 102. perspective du cycle de vie n. f.

Synonyme :  
**approche du cycle de vie n. f.**

Termes non retenus :  
**approche cycle de vie**  
**pensée cycle de vie**  
**pensée du cycle de vie**

Terme anglais :  
*life cycle thinking*

Synonymes :  
*life cycle approach*  
*life cycle perspective*

Abréviation :  
*LCT*

Définition. - Prise en compte du cycle de vie des produits, des procédés et des services dans le processus de prise de décision individuelle ou organisationnelle, en vue d'une réduction des effets négatifs sur l'environnement ou sur la société.

Notes linguistiques. - 1. Les termes présents sur cette fiche sont tous des calques de l'anglais, mais ils ne sont pas tous acceptables. *Pensée cycle de vie* et *approche cycle de vie* n'ont pas été retenus car leur formation par l'apposition du nom composé *cycle de vie* est une structure morphosyntaxique marginale. Par ailleurs, la traduction de l'anglais *thinking* par *pensée* est boiteuse puisque ce mot ne rend pas correctement l'aspect actif de *thinking*.

2. *Approche du cycle de vie* peut également désigner chacune des méthodes structurées qui peuvent être utilisées pour évaluer les atteintes d'un produit, d'un procédé ou d'un service tout au long de son cycle de vie.

### 103. politique d'approvisionnement responsable n. f.

Synonymes :  
**politique d'approvisionnement durable n. f.**  
**politique d'approvisionnement écoresponsable n. f.**

Abréviation :  
**PAR n. f.**

Termes non retenus :

**politique d'achat durable**  
**politique d'achat responsable**  
**politique d'acquisition durable**  
**politique d'acquisition responsable**

Terme anglais :  
*responsible procurement policy*

Synonymes :  
*responsible purchasing policy*  
*sustainable procurement policy*  
*sustainable purchasing policy*

Abréviation :  
*RPP*

Définition. - Politique d'une organisation engageant celle-ci à tenir compte, dans ses activités d'approvisionnement, de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Note. - Les principes sociaux pris en compte peuvent être, par exemple, le lieu de production et les conditions des travailleurs. Les principes environnementaux peuvent toucher à la quantité de matière première nécessaire ou à la possibilité de recycler les produits dont on fait l'approvisionnement.

Notes linguistiques. - 1. On rencontre souvent les termes *politique d'acquisition responsable*, *politique d'acquisition durable*, *politique d'achat responsable* et *politique d'achat durable* avec le même sens que le concept étudié ici. On utilisera préférentiellement *politique d'approvisionnement responsable*, *politique d'approvisionnement durable* et *politique d'approvisionnement écoresponsable*, car l'acquisition et l'achat constituent des étapes composant le processus global de l'approvisionnement.

2. Dans *écoresponsable*, le préfixe *éco-* concerne la prise en compte des trois aspects du développement durable (environnemental, social et économique). Il n'apporte donc pas de contenu sémantique nouveau par rapport à *responsable*. Dans certains syntagmes, *écoresponsable* est toutefois fréquemment employé, notamment pour insister sur l'aspect du développement durable, et possiblement pour éviter une éventuelle confusion avec les autres sens du mot *responsable*.

3. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

### 104. principe n. m.

Terme anglais :  
*principle*

Définition. - Règle qui constitue une référence fondée sur des considérations et des valeurs qui servent à orienter une action ou une conduite.

Note. - La *Loi sur le développement durable* du gouvernement du Québec contient, par exemple, seize principes de développement durable.



### 105. **principe d'accès au savoir** n. m.

Terme anglais :

*access to knowledge principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 106. **principe d'efficacité économique** n. m.

Terme anglais :

*economic efficiency principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 107. **principe d'équité et de solidarité sociales** n. m.

Terme anglais :

*social equity and solidarity principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 108. **principe d'internalisation des coûts** n. m.

Terme anglais :

*internalization of costs principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 109. **principe de partenariat et de coopération intergouvernementale** n. m.

Terme anglais :

*inter-governmental partnership and cooperation principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique, en s'assurant que les actions entreprises sur un territoire prennent en considération leurs incidences à l'extérieur de celui-ci.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 110. **principe de participation et d'engagement** n. m.

Terme anglais :

*participation and commitment principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 111. **principe de précaution** n. m.

Terme anglais :

*precaution principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 112. **principe de préservation de la biodiversité** n. m.

Terme anglais :

*biodiversity preservation principle*



Définition. - Principe de développement durable selon lequel la diversité biologique qui rend des services inestimables doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures, le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie étant essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 113. principe de prévention n. m.

Terme anglais :  
*prevention principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 114. principe de production et de consommation responsables n. m.

Terme anglais :  
*responsible production and consumption principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficacité qui évite le gaspillage et optimise l'utilisation des ressources.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 115. principe de protection de l'environnement n. m.

Terme anglais :  
*environmental protection principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel, pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 116. principe de protection du patrimoine culturel n. m.

Terme anglais :  
*protection of cultural heritage principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel il importe d'assurer l'identification du patrimoine culturel, sa protection et sa mise en valeur, pour le bénéfice des générations actuelles et futures, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 117. principe de respect de la capacité de support des écosystèmes n. m.

Terme anglais :  
*respect for ecosystem support capacity principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes afin d'en assurer la pérennité.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 118. principe de santé et de qualité de vie n. m.

Terme anglais :  
*health and quality of life principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel, puisque les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable, elles ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

### 119. principe de subsidiarité n. m.

Terme anglais :  
*subsidiarity principle*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité, en ayant le souci d'une répartition adéquate des lieux de décision afin de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées.





Note. - Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

## 120. principe des 3RV-E n. m.

Quasi-synonymes :

**principe des 3RV** n. m.

**principe des 4RV** n. m.

**principe des 4RV-E** n. m.

Terme anglais :

*4R's principle*

Définition. - Principe qui consiste à privilégier la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles, dans cet ordre, dans une optique de gestion écologique.

Notes linguistiques. - 1. Le terme *3RV-E* est formé à partir de l'initiale des mots *réduction, réemploi* (ou *réutilisation*), *recyclage, valorisation* et *élimination*.

2. Alors que la notion d'« élimination des déchets » n'est pas toujours prise en compte dans la définition du concept, une autre action s'y ajoute parfois, celle de la « récupération ». Cela explique qu'on trouve également les quasi-synonymes *principe des 3RV*, *principe des 4RV* et *principe des 4RV-E* qui désignent sensiblement la même réalité. Pour certains, le quatrième R est plutôt utilisé comme initiale de « repenser la consommation ».

3. À l'occasion, *3RV-E* est utilisé au singulier : *le principe du 3RV-E, le 3RV-E*.

4. Les termes *principe des 3RV-E* et *principe des 4RV-E* sont parfois écrits sans trait d'union.

5. En anglais, la lettre R correspond à l'initiale des mots *Reduce at the source, Reuse, Recycle* et *Recover* (ou *Reclaim*). La notion d'« élimination » n'est pas prise en compte.

## 121. principe du pollueur-payeur n. m.

Synonyme :

**principe pollueur-payeur** n. m.

Abréviation :

**PPP** n. m.

Terme anglais :

*polluter pays principle*

Synonymes :

*polluter paying principle*

*principle of the polluter paying*

Abréviation :

*PPP*

Définition. - Principe de développement durable selon lequel les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de

réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

Notes. - 1. Le principe du pollueur-payeur a été adopté par l'OCDE en 1972.

2. Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

## 122. principes de développement durable n. m. pl.

Terme anglais :

*sustainable development principles*

Définition. - Principes qui permettent à l'Administration de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, tout en contribuant à assurer la cohérence de l'action gouvernementale en ce domaine.

Note. - Les principes sont : la santé et la qualité de vie, l'équité et la solidarité sociales, la protection de l'environnement, l'efficacité économique, la participation et l'engagement, l'accès au savoir, la subsidiarité, le partenariat et la coopération intergouvernementale, la prévention, la précaution, la protection du patrimoine culturel, la préservation de la biodiversité, le respect et la capacité de support des écosystèmes, la production et la consommation responsable, le pollueur-payeur et l'internalisation des coûts.

## 123. production responsable n. f.

Synonymes :

**production durable** n. f.

**production écoresponsable** n. f.

Terme anglais :

*responsible production*

Synonyme :

*sustainable production*

Définition. - Mode de production de biens et de services qui tient compte des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique, ou qui satisfait à ceux-ci.

Note. - La production responsable se fait, par exemple, en optimisant l'utilisation des ressources ou en considérant le cycle de vie des produits et des procédés.

Notes linguistiques. - 1. Dans *écoresponsable*, le préfixe *éco-* concerne la prise en compte des trois aspects du développement durable (environnemental, social et économique). Il n'apporte donc pas de contenu sémantique nouveau par rapport à *responsable*. Dans certains syntagmes, *écoresponsable* est toutefois fréquemment employé, notamment pour insister sur l'aspect du développement durable, et possiblement pour éviter une éventuelle confusion avec les autres sens du mot *responsable*.



2. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

#### 124. **protection de l'environnement** n. f.

Synonyme :  
**écologie** n. f.

Terme anglais :  
*environmental protection*

Synonymes :  
*environment conservation*  
*environmental conservation*  
*environmental control*

Définition. - Ensemble des moyens mis en œuvre afin de préserver l'environnement des effets néfastes des activités humaines.

Notes linguistiques. - 1. En langue courante, le terme *environnement* est souvent employé absolument avec le sens de « protection de l'environnement », par exemple dans une phrase telle que : *En matière d'environnement, nous privilégions l'utilisation de papier recyclé.*

2. Même s'il est plus ou moins accepté par certains écologues, l'emploi du terme *écologie* comme synonyme de *protection de l'environnement* est difficilement critiquable, puisque c'est de cet emploi que découle aujourd'hui le sens de loin le plus connu et utilisé de l'adjectif *écologique* : « qui ne porte pas, ou que très peu, atteinte à la nature, à l'environnement naturel ».

#### 125. **rapport de développement durable** n. m.

Synonymes :  
**rapport de responsabilité sociale** n. m.  
**rapport de responsabilité sociétale** n. m.

Terme anglais :  
*triple bottom line*

Définition. - Rapport qui présente la performance à la fois financière, sociale et environnementale d'une organisation.

Notes. - 1. Le rapport de développement durable analyse l'exploitation d'une entreprise sous les aspects financier (viabilité), social (respect du personnel, des communautés touchées par les activités de l'organisation et du consommateur) et environnemental (respect de l'environnement).

2. Le terme anglais *triple bottom line reporting* désigne le fait de présenter le rapport de développement durable aux principaux intéressés.

#### 126. **recyclable** adj.

Terme anglais :  
*recyclable*

Définition. - Qui peut être transformé de manière à être réintroduit dans un cycle de production pour la fabrication de nouveaux produits.

Note linguistique. - L'adjectif *recyclable* se dit surtout d'un résidu qui peut être transformé en un autre produit, alors que *valorisable* est plus englobant et peut qualifier notamment ce qui peut être récupérable biologiquement (par compostage par exemple).

#### 127. **reddition de comptes** n. f.

Synonyme :  
**reddition des comptes** n. f.

Terme anglais :  
*performance reporting*

Synonyme :  
*reporting*

Quasi-synonyme :  
*accountability*

Définition. - Opération qui découle de l'obligation de répondre de l'exercice d'une responsabilité qui a été conférée à un ministère ou un organisme.

Note. - Dans l'administration publique québécoise, la reddition de comptes vise à démontrer l'adéquation entre la mission, le plan stratégique, les obligations législatives, les capacités organisationnelles et les résultats atteints.

#### 128. **rentabilité sociale** n. f.

Synonyme :  
**rendement social** n. m.

Terme anglais :  
*social return*

Synonyme :  
*social viability*

Définition. - Retombées sociales des activités d'une organisation, qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être de la population.

Note. - Ces retombées sont évaluées, par exemple, en fonction de la création d'emplois, du soutien et du développement de la démocratie et de la citoyenneté, ou de l'accroissement de l'autonomisation des individus.

#### 129. **responsabilité** n. f.

Synonyme :  
**écoresponsabilité** n. f.

Terme anglais :  
*responsibility*

Définition. - Qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Note. - Le concept de « responsabilité », qui découle d'une volonté humaine, est à mettre en lien avec le concept de « durabilité », ce



dernier correspondant à une finalité alors que le premier constitue un moyen de l'atteindre.

Notes linguistiques. - 1. Dans la langue courante, sous l'influence de l'anglais, le substantif *responsabilité* désigne « le fait de peser les conséquences de ses actes et de les assumer ». Le présent concept en est très proche mais, dans l'optique du développement durable, il englobe toute conséquence sociale, économique ou environnementale d'un acte.

2. Dans *écoresponsabilité*, le préfixe *éco-* concerne la prise en compte des trois aspects du développement durable (environnemental, social et économique). Il n'apporte donc pas de contenu sémantique nouveau par rapport à *responsabilité*. *Écoresponsabilité* est toutefois fréquemment employé, notamment pour insister sur l'aspect du développement durable, et possiblement pour éviter une éventuelle confusion avec les autres sens du mot *responsable*.

3. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

### 130. **responsabilité élargie des producteurs** n. f.

Synonyme :

**responsabilité élargie du producteur** n. f.

Abréviation :

**REP** n. f.

Terme anglais :

*extended producer responsibility*

Abréviation :

*EPR*

Définition. - Orientation environnementale qui consiste à obliger un producteur à prendre en charge un produit, matériellement et financièrement, jusqu'à l'étape de la post-consommation du cycle de vie de ce produit.

Note linguistique. - *REP* est également l'abréviation de *responsabilité élargie du producteur*.

### 131. **responsabilité sociétale** n. f.

Synonyme :

**responsabilité sociale** n. f.

Définition. - Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société; prend en compte les attentes des parties prenantes; respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement; est intégré dans l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Notes. - 1. Les activités sont associées à des produits, des services et des processus.

2. Les relations correspondent aux activités de l'organisation au sein de sa sphère d'influence.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2010

### 132. **responsable** adj.

Synonyme :

**écoresponsable** adj.

Terme anglais :

*responsible*

Définition. - Se dit d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Notes linguistiques. - 1. Puisqu'il découle d'une volonté humaine, le concept « responsable » ne peut pas se dire d'un produit, d'un vêtement, d'un bâtiment, etc.; on les qualifiera plutôt de *durables*. Néanmoins, dans certains syntagmes désignant des comportements ou des activités humaines, *durable* et *responsable* sont synonymes (*production responsable* et *production durable*, *consommation responsable* et *consommation durable*, etc.).

2. Dans la langue courante, sous l'influence de l'anglais, l'adjectif *responsable* se dit de quelqu'un « qui est réfléchi, qui pèse les conséquences de ses actes ». Le présent concept en est très proche, mais il est orienté vers le respect des principes de développement durable.

3. Dans *écoresponsable*, le préfixe *éco-* concerne la prise en compte des trois aspects du développement durable (environnemental, social et économique). Il n'apporte donc pas de contenu sémantique nouveau par rapport à *responsable*. *Écoresponsable* est toutefois fréquemment employé, notamment pour insister sur l'aspect du développement durable, et possiblement pour éviter une éventuelle confusion avec les autres sens du mot *responsable*.

4. Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

### 133. **stock de capital** n. m.

Synonyme :

**stock** n. m.

Terme anglais :

*capital stock*

Synonyme :

*stock*

Définition. - Ensemble des éléments qui composent chacun des capitaux, considéré comme une quantité finie mesurée à un moment précis.

Note. - Dans la démarche québécoise de développement durable, le suivi des progrès se fait grâce à des indicateurs de développement durable qui mesurent les stocks de capitaux pour un certain



nombre de dimensions. Par exemple, pour la dimension « forêt » du capital naturel, le volume de matière ligneuse par hectare de forêt productive constitue le stock mesuré, et la croissance ou la coupe des arbres correspondent à des flux faisant varier ce stock.

#### 134. **substituabilité** n. f.

Terme anglais :  
*substitutability*

Définition. - Possibilité de pallier la disparition de ressources d'un capital donné par la production d'autres ressources provenant d'un ou de plusieurs autres capitaux.

Note. - Pour les tenants de la durabilité faible, la substituabilité entre les divers types de capitaux est parfaite. Par exemple, la perte de ressources du capital naturel est compensée par la création de ressources du capital produit. Pour les tenants de la durabilité forte, toutefois, les capitaux sont complémentaires et ne sont substituables que de façon limitée. Selon ce dernier principe, l'ensemble des éléments d'un capital qui ne sont pas substituables et dont la disparition constituerait une perte irréversible s'appelle le *capital critique*.

#### 135. **système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre** n. m.

Synonymes :  
**système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre** n. m.  
**système d'échange de quotas d'émission de GES** n. m.  
**système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES** n. m.

Terme anglais :  
*cap-and-trade system*

Synonymes :  
*carbon allowance trading system*  
*carbon emission trading system*

Définition. - Système par lequel un gouvernement impose aux entreprises des quotas qui limitent la quantité de gaz à effet de serre qu'elles peuvent produire, tout en leur offrant la possibilité de vendre leurs droits surnuméraires à d'autres entreprises ou de les accumuler.

Note. - Le système québécois de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) s'inscrit dans les orientations de la Western Climate Initiative, regroupement dont l'objectif est d'élaborer des stratégies pour réduire les émissions de GES et dont le Québec, trois provinces canadiennes (Ontario, Manitoba et Colombie-Britannique) et sept États américains font partie.

#### 136. **valorisable** adj.

Terme anglais :  
*recoverable*

Définition. - Relatif au potentiel de réutilisation d'un résidu, d'un déchet, d'un produit usagé, soit aux fins de production énergétique ou de biodégradation, soit en vue de sa transformation pour la fabrication de nouveaux produits.

Note linguistique. - L'adjectif *recyclable* se dit surtout d'un résidu qui peut être transformé en un autre produit, alors que *valorisable* est plus englobant et peut qualifier notamment ce qui est récupérable biologiquement (par compostage par exemple).

ISBN 978-2-550-61332-9 (PDF-Web)  
2011-03-7620

---



**Office québécois  
de la langue  
française**

**Québec** 

Avec la collaboration  
du ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs